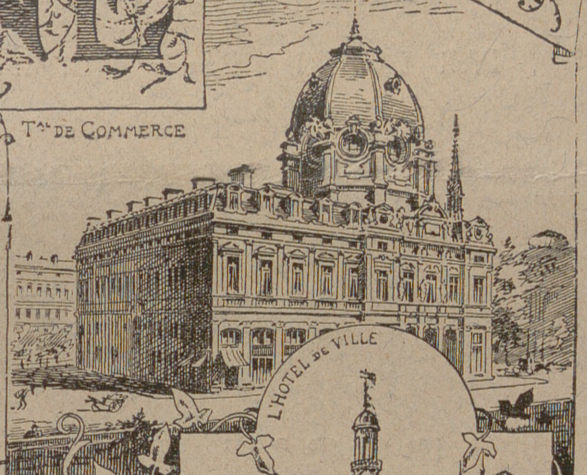


LA CONSTRUCTION MODERNE



ART
THÉORIE APPLIQUÉE
PRATIQUE

DIRECTEUR: P. PLANAT

CINQUIÈME ANNÉE. — N° 50

Samedi 20 Septembre 1890

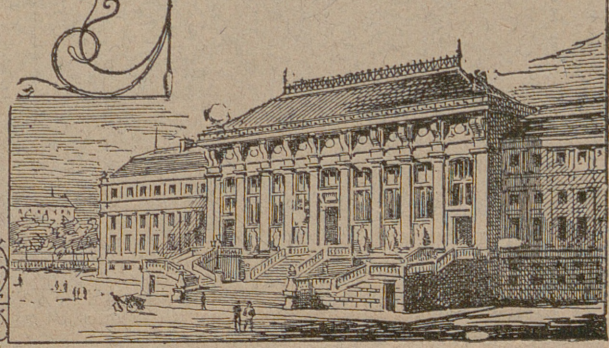
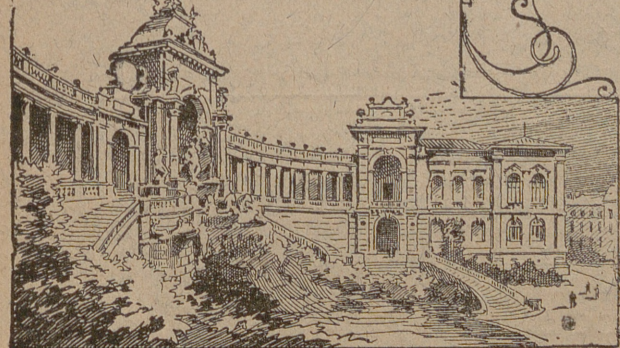
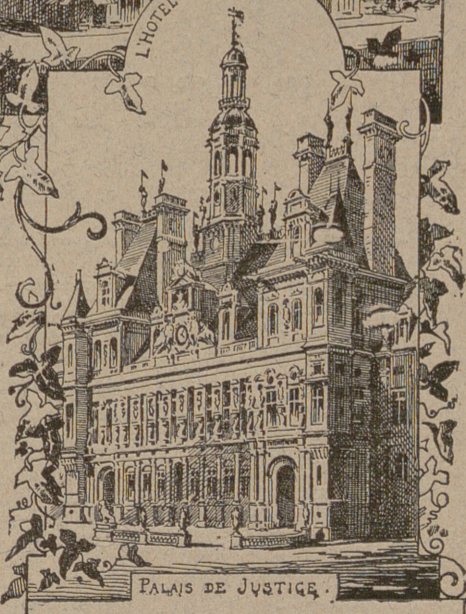
Prix du numéro: 75 centimes

ABONNEMENTS:
PARIS..... Un an, 30 fr. — 6 mois, 16 fr.
DÉPARTEMENTS. Un an, 32 fr. — 6 mois, 17 fr.
ÉTRANGER (Union postale), 35 fr.

Rédaction: 17, rue Bonaparte.

Administration et Annonces:

DUJARDIN ET C^{ie}, ÉDITEURS
17, RUE BONAPARTE, 17. — PARIS.



Les abonnements partent du 15 octobre et du 15 avril. — Nos abonnés ne reçoivent en prime le Moniteur Général qu'à partir du jour de leur souscription

R. 6599

R. 5494



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889, HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY
ANVERS 1885, DIPLOME D'HONNEUR. — PARIS 1878, MÉDAILLE D'OR

JULES GROUVELLE

INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR (E. C. P.)

BREVETÉ S. G. D. G.

BUREAUX ET USINE, RUE DU MOULIN-VERT, 71, PARIS (XIV^E ARRONDISSEMENT)

Applications Générales de la Chaleur

A L'INDUSTRIE ET AUX ÉDIFICES

APPAREILS DE CHAUFFAGE

PAR LA VAPEUR. — PAR L'EAU CHAUDE. — A AIR LIBRE. — PAR PETITS TUYAUX.

CALORIFÈRES A AIR CHAUD

VENTILATION

RÉGULATEURS DE TEMPÉRATURE

APPLICABLES A TOUS LES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE

MÉDAILLE D'ARGENT EXP^{os} 1889.

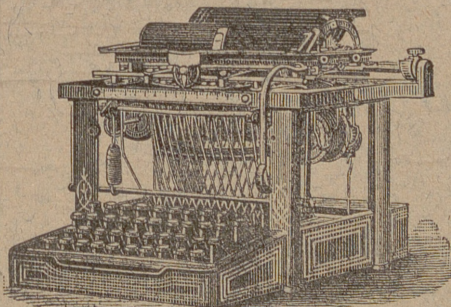
C^{IE} DU TAPIS-CORTICINE

LINOLEUM TAPIS-LIÈGE.

52, Rue Etienne-Marcel, 52, Paris.

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
LA PLUS HAUTE RECOMPENSE



LA MACHINE A ÉCRIRE "REMINGTON"

3 fois plus rapide que l'écriture à la main.

La plus simple, la plus solide et la seule qui ait été adoptée dans les Ministères, ainsi que dans les grandes administrations, etc. 90 sur 100 de toutes les machines en usage, dans le monde entier, sont du système Remington.

Envoi, sur demande, de prospectus, spécimens d'écriture, etc.

Wyckoff, Seamans et Benedict
18, Rue de la Banque, Paris.

BAINS -- BUANDERIES

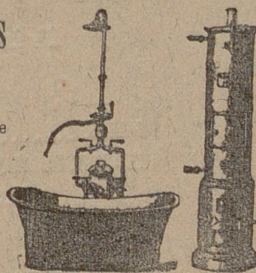
BAIGNOIRS et CHAUFFE-BAINS

Hydrothérapie générale

Installations complètes d'établissements et de salles de bains particulières.

A. BORDIER

Constructeur, Bté., S. G. D. G.



APPAREILS de LESSIVAGE

Chaudières. — Cuviers. — Séchoirs

Installations complètes pour blanchisseries
Communautés, Lycées, Collèges, etc.

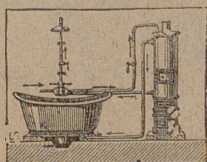
2, rue Claude-Vellefaux

PARIS

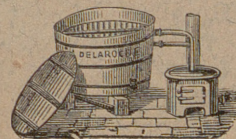
BAINS, -- BUANDERIES

BAIGNOIRS. — CHAUFFE-BAINS.
SPÉCIALITÉ DE CHAUFFE-BAINS PARISIEN.

APPAREILS DE LESSIVAGE
SYSTÈME GASTON BOZERIAN, ETC., ETC.



ENVOI
FRANCO DE
CATALOGUES.



DELAROCHE AINÉ 22, Rue Bertrand, PARIS

LISTE GÉNÉRALE DES ADJUDICATIONS

DÉPARTEMENTS

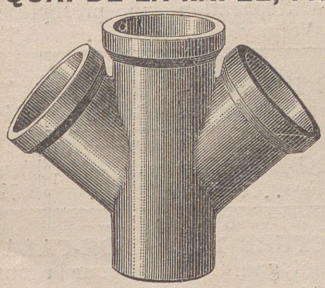
- 22 SEPTEMBRE —
Mairie de Toul (Meurthe-et-Moselle). — Génie. Batteries enterrées dans le secteur Nord Est.
- 22 SEPTEMBRE —
Sous-Prefecture de Bougie (Algérie). — Citerne-réservoir du centre de Strasbourg..... 11,500 fr. »
- 22 SEPTEMBRE —
Mairie de Chevanceaux (Charente-Inférieure). — Groupe scolaire avec mairie..... 19,500 fr. 19
- 23 SEPTEMBRE —
Sous-Prefecture de Valognes (Manche). — Appropriation et agrandissement de l'école des filles de Moitiers... 9,180 fr. »
- 24 SEPTEMBRE —
Mairie de Lyon (Rhône). — Pavage de la rue de Vendôme..... 17,298 fr. 05
- 24 SEPTEMBRE —
Préfecture du Gers. — Tabliers métalliques et barrières roulantes, ligne de Condom à Riscle..... 112,000 fr. »
- 24 SEPTEMBRE —
Port de Toulon (Var). — Installation d'un système de fermeture des lanterneaux.....
- 24 SEPTEMBRE —
Mairie de Lyon (Rhône). — Reconstruction du garde-corps du pont suspendu de la gare.....
- 24 SEPTEMBRE —
Mairie de Cognac (Charente). — Bâtiment pour la machine à vapeur de la distribution d'eau..... 4,722 fr. 27
- 24 SEPTEMBRE —
Sous-Prefecture de Commercy (Meuse). — Travaux communaux (2 lots)..... 4,910 fr. 84
- 25 SEPTEMBRE —
Préfecture de la Haute-Saône. — Travaux communaux (10 lots)... 28,500 fr. 77
- 26 SEPTEMBRE —
Préfecture de la Gironde. — Reconstruction de la balise de la Grigne..... 9,100 fr. »
- 26 SEPTEMBRE —
Mairie de Toulouse (Haute-Garonne). — Construction d'un groupe scolaire..... 18,100 fr. »
- 26 SEPTEMBRE —
Hospice de Brest (Finistère). — Exhaussement d'un bâtiment et construction d'une maison de concierge (2 lots)... 51,500 fr. »
- 27 SEPTEMBRE —
Mairie de Culra (Cher). — Réparations à la mairie..... 10,232 fr. 08
- 27 SEPTEMBRE —
Préfecture de l'Aude. — Elargissement d'une partie du chenal au port de la Nouvelle..... 28,000 fr. »
- 27 SEPTEMBRE —
Préfecture de la Loire. — Construction de rigoles des syndicats de Chanry et du Verdier (2 lots)..... 7,350 fr. »
- 27 SEPTEMBRE —
Mairie de Culau (Cher). — Réparations à la mairie..... 10,232 fr. 08
- 27 SEPTEMBRE —
Mairie de Chalons (Marne). — Restauration de façades d'immeubles (2 lots)..... 811 fr. 85
- 27 SEPTEMBRE —
Préfecture de Maine-et-Loire. — Construction d'une salle pour les archives départementales..... 18,889 fr. 57
- 27 SEPTEMBRE —
Sous-Prefecture de Confolens (Charente). — Travaux communaux et vicinaux (4 lots)..... 16,509 fr. 17
- 27 SEPTEMBRE —
Mairie de Nice (Alpes-Maritimes). — Génie. Magasin-caverne au fort du Barbonnet..... 45,000 fr. »
- 28 SEPTEMBRE —
Mairie de Moncrabeau (Lot-et-Garonne). — Restauration à l'église de Lahitte..... 2,644 fr. 15
- 28 SEPTEMBRE —
Mairie de Vierzon-Village (Cher). — Construction d'un groupe scolaire..... 43,881 fr. 22
- 28 SEPTEMBRE —
Mairie de Montanay (Ain). — Construction d'une école avec mairie. 16,331 fr. »
- 28 SEPTEMBRE —
Mairie de Blessac (Creuse). — Construction d'une école à la Borne.. 11,195 fr. 65
- 28 SEPTEMBRE —
Commune de Velluire (Vendée). — Construction d'une école de filles. 15,000 fr. »
- 29 SEPTEMBRE —
Préfecture du Calvados. — Couverture du canal d'alimentation des 4 bassins du port de Honfleur..... 24,000 fr. »
- 30 SEPTEMBRE —
Sous-Prefecture de Montmedy (Meuse). — Travaux communaux (5 lots)..... 31,972 fr. 73
- 30 SEPTEMBRE —
Sous-Prefecture de Nogent-sur-Seine (Aube). — Reconstruction des murs du presbytère de Gumery..... 1,186 fr. 08
- 30 SEPTEMBRE —
Sous-Prefecture de Vienne (Isère). — Pont avec tablier métallique sur la Luynes..... 6,669 fr. 71
- 30 SEPTEMBRE —
Mairie de Roubaix (Nord). — Construction de nouveaux locaux à l'Hôtel-Dieu (5 lots)..... 56,000 fr. »
- 1^{er} OCTOBRE —
Mairie d'Hyères (Var). — Travaux divers (6 lots)..... 9,000 fr. »
- 1^{er} OCTOBRE —
Mairie de Marengo (Algérie). — Assainissement de la ville..... 66,000 fr. »
- 1^{er} OCTOBRE —
Mairie de Brest (Finistère). — Couverture du hangar Fautras..... 24,000 fr. »
- 1^{er} OCTOBRE —
Préfecture du Nord. — Reconstruction du pont Cattoir à Thiennes..... 4,000 fr. »
- 1^{er} OCTOBRE —
Mairie de Lyon (Rhône). — Etablissement de 98 bouches d'arrosage.
- 2 OCTOBRE —
Préfecture de l'Herault. — Maçonnerie des ouvrages hors d'eau du pont de la Bordigue au port de Cette..... 110,000 fr. »
- 3 OCTOBRE —
Mairie de Château-Thierry (Aisne). — Etablissement d'une distribution d'eau (3 lots)..... 7,128 fr. 28
- 3 OCTOBRE —
Préfecture de la Gironde. — Raccordement de la gare Saint-Louis à Bordeaux avec les docks et les quais..... 135,000 fr. »
- 3 OCTOBRE —
Sous-Prefecture de Lombez (Gers). — Construction d'une école mixte à Montégut-Savès..... 13,600 fr. »
- 4 OCTOBRE —
Mairie de Lyon (Rhône). — Construction d'un bureau d'octroi.
- 4 OCTOBRE —
Mairie de Lyon (Rhône). — Travaux divers (6 lots)..... 17,000 fr. 00
- 4 OCTOBRE —
Sous-Prefecture de Mirande (Gers). — Construction d'un hôtel de ville à Riscle..... 40,741 fr. 77
- 4 OCTOBRE —
Sous-Prefecture de Bar-sur-Aube (Aube). — Réparation au presbytère et à l'église de Voigny..... 3,750 fr. »
- 5 OCTOBRE —
Mairie de Vinay (Marne). — Travaux de maçonnerie et de couverture. 1,349 fr. 80
- 5 OCTOBRE —
Mairie de Fons (Gard). — Etablissement d'un cimetière..... 9,729 fr. »
- 6 OCTOBRE —
Préfecture du Pas-de-Calais. — Port de Boulogne. Concours pour la fourniture d'une drague.....
- 7 OCTOBRE —
Mairie de Grasse (Alpes-Maritimes). — Construction d'un hôpital (4 lots)..... 355,361 fr. »
- 7 OCTOBRE —
Mairie de Montauban (Tarn-et-Garonne). — Addition d'une 6^e travée au hangar A de l'annexe de l'école d'artillerie (2 lots)..... 52,896 fr. 01
- 8 OCTOBRE —
Préfecture des Vosges. — Construction de trottoirs dans la traverse du Thillot..... 25,000 fr. »
- 8 OCTOBRE —
Chemin de fer de l'Etat à la Roche-sur-Yon (Vendée). — Halte à Sainte-Neomaye..... 4,032 fr. 65
- 9 OCTOBRE —
Préfecture de la Seine-Inférieure. — Port du Havre. Approfondissement de la partie sud du bassin de l'Eure... 350,000 fr. »
- 9 OCTOBRE —
Préfecture de la Seine-Inférieure. — Construction d'un phare sur le cap d'Antifer..... 97,000 fr. »
- 9 OCTOBRE —
Préfecture de la Seine-Inférieure. — Port de Dieppe. Construction d'une forme de radoub et de murs de quai..... 1,394,932 fr. 25
- 9 OCTOBRE —
Préfecture de la Drome. — Lignes de Crest à Aspres-les-Veynes. Clôtures sèches et barrières des passages à niveau. 60,000 fr. »
- 9 OCTOBRE —
Préfecture de l'Herault. — Port de Cette. Tablier métallique du pont de la Bordigue (adjudication restreinte)... 160,000 fr. »
- 18 OCTOBRE —
Préfecture du Loiret. — Canal de Briare. Amélioration du versant de la Loire (2 lots)..... 1,520,008 fr. »
- 18 OCTOBRE —
Direction des Douanes, à la Rochelle (Charente-Inférieure). — Construction de bureaux et d'une caserne au port de la Pallice (2 lots)..... 175,000 fr. »
- 20 OCTOBRE —
Mairie de Nice (Alpes-Maritimes). — Travaux divers (3 lots)..... 23,900 fr. »
- 26 OCTOBRE —
Mairie de Chazelles (Loire). — Etablissement d'une distribution d'eau (1^{re} partie)..... 260,000 fr. »
- 15 DÉCEMBRE —
Société d'études des Bains Salés à Dax (Landes). — Concours pour la construction d'un établissement de bains salés et d'eaux-mères..... 300,000 fr. »
- PROCHAINEMENT —
Mairie de Lyon (Rhône). — Entretien pendant 5 ans des ouvrages en maçonnerie et des égouts de la ville..... 200,000 fr. »

VERRES MOUSSELINE & VITRAUX
MICHEL & PIVAIN
 88, rue de la Roquette et rue de la Chapelle, 29, PARIS

COMPAGNIE DES GRÈS FRANÇAIS
 De **POUILLY-SUR-SAONE** (Côte-d'Or).

E. JACOB & C^{ie}
 SIÈGE SOCIAL :
14, QUAI DE LA RAPÉE, PARIS

Exposition Universelle 1889 :
 1 MÉD. OR, 1 ARGENT, 2 BRONZE
TUYAUX. — SIPHONS.



Expos. Hygiène, Toulon 1890 ;
 GRAND DIPLOME D'HONNEUR
ÉVIERS. — CURETTES.

7 PRODUITS ADMIS DANS LES TRAVAUX
 DE LA VILLE DE PARIS
 DES PONTS-ET-CHAUSSEES, ETC.

FLUATATION

POUR LE
BURCISSEMENT ET L'INALTÉRABILITÉ
DES PIERRES CALCAIRES
 ÉCONOMIE DE 60 p. 100

Sur la construction par l'emploi des pierres communes rendues plus belles et plus durables que les roches. — Restauration, Remise en état des constructions détériorées.

HORS CONCOURS A L'EXPOSITION DES ARTS DÉCORATIFS
FAURE & KESSLER, à Clermont-Ferrand.
 Suc. à Paris, 15, av. de l'Opéra, et 16, r. d'Argenteuil

GRANITS DU LAC MAJEUR

MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION UNIV. DE 1889
ANTONIO CIRLA & FIGLI
 3, rue d'Amboise, 3. — Paris.

Granit rouge de *Baveno*. — Granit blanc de *Montorfano*. — Syénite de *Biella*.

INSTALLATION MÉCANIQUE SPÉCIALE POUR SCIER, RABOTER, TOURNER ET POLIR LA PIERRE
 EXÉCUTION DE MONUMENTS. TRAVAUX PUBLICS
 (Voir Sageret)

SOCIÉTÉ DES CHAUX HYDRAULIQUES ET CEMENTS DE L'AUBE
 Chaux hydrauliques du Seilley (marque Kleine); de Saint-Bernard (marque Convent et Mangras), à Ville-sous-La-Ferté (Aube); de Mussy-sur-Seine (Aube); des Côtes-d'Alun (Haute-Marne); de Bouix (Côte-d'Or) d'Ancy-le-Franc (Yonne).
 SIÈGE SOCIAL **PORTLAND** MAISON A PARIS
A TROYES EXPOSITION UNIV. DE 1889. MÉDAILLE D'OR 26, rue du Maroc
 Fabrique de carreaux mosaïque en ciment. — Briques blanches hydrauliques.

CHAUFFAGE

CALORIFÈRES D'HABITATIONS. — CHAUFFAGES INDUSTRIELS

Maisons à loyers, Hôtels, Ecoles, Eglises, Grands Établissements d'éducation

CHAUFFAGES A FORFAIT CONTINUS JOUR ET NUIT

Économie de 100 p. 100 sur le prix du combustible

Peut être réellement et fréquemment obtenue par l'emploi des foyers système MICHEL PERRET qui utilisent complètement tout le carbone des combustibles pulvérulents et pauvres tels que : Résidus ou Cendres des foyers ordinaires Schistes et boues de lavage. Suies de locomotives, Fraisil de forge, Tannée sèche et humide, Sciure de bois, Tourbe menue, Poussière de lignite, de coke, d'anthracite, de charbons maigres.

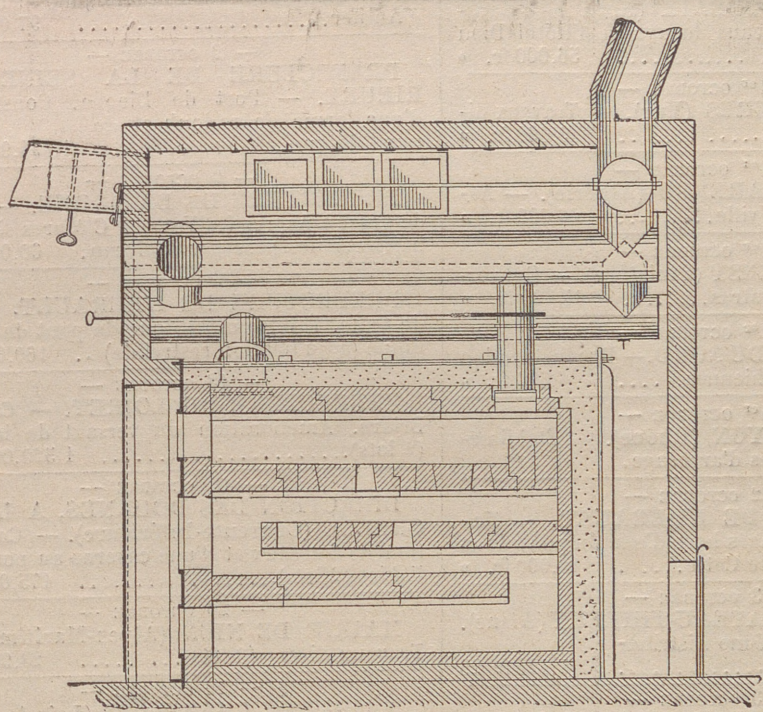


Fig. 1 - Coupe longitudinale

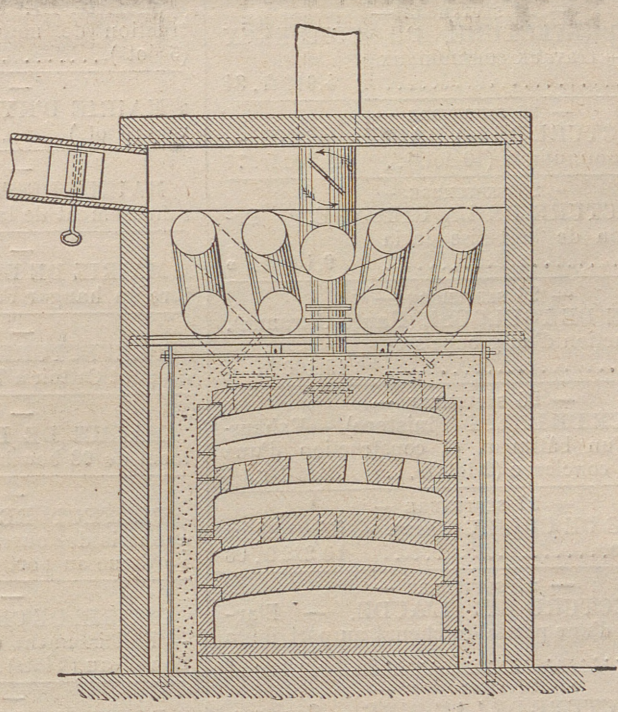


Fig. 2 - Coupe transversale

Brevet MICHEL PERRET; Paris, Expos. 1878. * — Grand Prix, Paris 1878
 Médaille d'Or, Bordeaux 1882, Diplôme d'honneur.

MARIUS OLIVIER*

INGÉNIEUR DES ARTS ET MANUFACTURES, CONCESSIONNAIRE

2, Rue Pierre-Charron. — Place d'Iéna. 7. — Paris

Envoi de prospectus. — Études et Renseignements gratuits.

NOUVELLE MOSAÏQUE pour DALLAGE et DÉCORATION
ÉMAUX OR - MARBRE
CARREAUX & PAVÉS CÉRAMIQUE-CIMENT
Echantillons par retour de courrier.
HENRI BICHI, Ent. 54, Avenue de Clichy, PARIS

MOSAÏQUES
FACCHINA * maître mosaïste, breveté
47, r. Cardinet, PARIS 7^e arr. précéd.

CARREAUX MOSAÏQUES ET PAVÉS
EN PORTLAND COMPRIMÉ
HENRI TAUSIN A S^t QUENTIN (AISNE)
Carreaux minces pour étages
Unis à 4 fr. 50 dessins à 5 fr. le m. rendus à pied d'œuvre
DÉPÔT UNIQUE À PARIS
HENRI BICHI, Mosaïste Entrepreneur
54, avenue de Clichy.

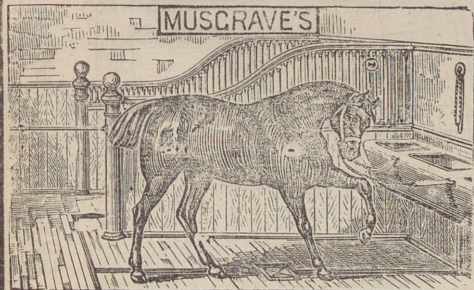
CARRELAGES MOSAÏQUES EN GRÈS-CÉRAMÉ
DE PARAY-LE-MONIAL
PAVAGES & CARRELAGES CÉRAMIQUES
DE PONT-SAINT-MAXENCE
CORBASSIÈRE & FILS
DÉPOSITAIRES EXCLUSIFS
ÉVITER LES CONTREFAÇONS
EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
MÉDAILLE D'OR ET MÉD. D'ARGENT
16, rue de la Chapelle. — Paris.

PAVAGE CÉRAMIQUE FRANÇAIS
DE BOULOGNE-SUR-MER
F. TESTET
124, rue de Tocqueville.

CARRELAGES UNIS ET DESSINS VARIÉS ÉGOUTS
GRANIT ASPHALTE PAVAGE CANALISATION

GÉNIE SANITAIRE
Établissement complet du tout à l'égout.
ÉTUDES ET DEVIS A FORFAIT.

INSTALLATIONS D'ÉCURIES
SELLERIES. — VACHERIES ETC.
Maison MUSGRAVE & Co, limited
PARIS, LONDRES et BELFAST



Médailles d'or et d'argent aux Expositions internationales
MÉDAILLE D'OR AMSTERDAM. 1883
On peut voir nos articles en grandeur d'exécution dans nos salles d'exposition à Paris.
CATALOGUES et devis franco sur demande.

MUSGRAVE ET Co, LIMITED
PARIS. — 240, rue de Rivoli. — PARIS

EDMOND COIGNET & Co

PIERRES EN BÉTONS AGGLOMÉRÉS B^s S G D G
CARRELAGES

Striés pour cours et passages
dits mosaïques en ciments colorés
en mosaïques de granits et de marbres

MOSAÏQUES COIGNET B^s S G D G
CARRELAGES, REVÊTEMENTS, GUÉRIDONS, TABLES etc.
MOSAÏQUES DÉCORATIVES
EXÉCUTION SUR PLACE

MOSAÏQUES VÉNITIENNES ET ROMAINES

3, rue des Mathurins, Paris.
USINES A ASNIÈRES (SEINE)

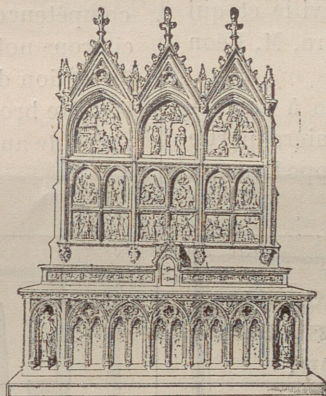
BILLARDS ET BILLARDS-TABLES
E. GUÉRET, 53, r. de Lancry, Paris.

ATELIERS FROG-ROBERT
H. POIRET S^R

36 ET 38, RUE BONAPARTE, PARIS

MÉDAILLES OR ET ARG. AUX DIFFÉRENTES EXPOS.

Statues religieuses : plâtre, carton-romain, carton-pierre, terre cuite, bois, pierre, zinc fonte de fer, bronze et marbre.



Statues religieuses : Buis-reliefs, groupes, etc.

MOBILIER D'ÉGLISE

AUTELS, CHAIRES A PRÊCHER, CONFSSIONNAUX
BANCS D'ŒUVRE, STALLS, APPUIS DE COMMUNION
BÉNITIERS, FONDS BAPTISMAUX, ETC.

Exécution de tous travaux sur plans

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU Durcissement du Plâtre

PAR LA

MARMOREÏNE

EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1889
Récompense Unique

Les plâtres ainsi durcis ne peuvent être rayés à l'ongle et peuvent être lavés aussi souvent que cela est nécessaire, comme on le ferait d'une plaque de marbre.

La Marmoreïne ne couvre pas et ne change en rien l'aspect du plâtre qui, après durcissement, continue à respirer. — Rien donc de commun avec le silicate.

A l'assistance publique de Paris, un mur d'hôpital ainsi durci, après 42 lavages consécutifs à 24 heures de distance l'un de l'autre, n'a donné aucun changement appréciable avec la partie durcie mais non avée.

En imperméabilisant les saillies et ornements d'architecture on rend inutile le recouvrement en zinc, si disgracieux et si coûteux.

DERNIERS TRAVAUX FAITS :

Restauration Arc du Carrousel ;
3.000 mètres à la Façade Rivoli (Palais du Louvre) ;
3.500^m. Caisse Nat. d'Épargne des Postes et Télégraphe.

PRIX DANS PARIS

(main-d'œuvre comprise)

Le mètre pour durcissement simple..... 0 fr. 55

Le mètre pour durcissement et teinture... 0 fr. 80

Le mètre pour l'imperméabilis. simple..... 0 fr. 40

31, Rue Bonaparte.

SAUTTER LEMONNIER & Co

26, avenue de Suffren, Paris

EXPOSITION UNIVERSELLE. — PARIS 1889
HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY

APPAREILS DE LEVAGE
A FREINS ET RÉGULATEURS AUTOMATIQUES

TREUILS à bras

TREUILS à vapeur

GRUES

CHÈVRES

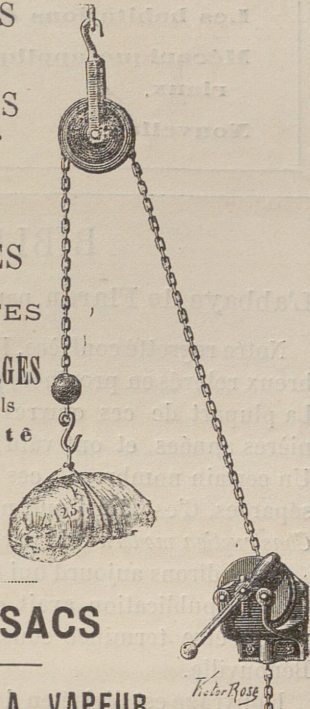
SONNETTES

MONTE-CHARGES avec appareils de sécurité

MONTE-PLATS

TIRE-SACS

MOTEURS A VAPEUR



ALEXIS MÉNARD SUC^R DE CONSEIL
Rue Marcadet, 279, Paris

CHARPENTE & MENUISERIE EN FER
SERRURERIE D'ART

ÉLECTRICITÉ, ACOUSTIQUE, PARATONNERRES
Spécialités brevetées, systèmes Cairol et A. Ménard
Persiennes fer, fer et bois, lames mobiles en verre.

Ferme-persiennes fonctionnant de l'intérieur
Espagnolettes à tringle plate pour persiennes
Glaces et Portes à coulisse.

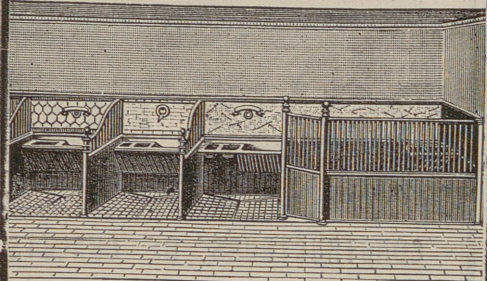
Fermatures de Magasin, Stores, Jalousies
Chassis mécaniques pour écoles, casernes, cuisines, etc.

Ascenseurs, Monte-charges, Monte-plats
SYSTÈME ÉCONOMIQUE, SANS PUIITS.

Appareils de levage de tous systèmes
HYDRAULIQUES, A VAPEUR, A BRAS, ETC.

COMMISSION pour tous articles du bâtiment.

INSTALLATIONS D'ÉCURIES
PLANS BERGER ET BARILLOT DEVIS
— MOULINS (ALLIER) —



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
MÉDAILLE D'ARGENT

SPÉCIALITÉ DE STALLS ET BOXS
A ARMATURES FER FORGÉ
PANNEAUX BOIS DÉMONTABLES
ET
PANNEAUX FER SANS SONORITÉ

SOLIDITÉ GARANTIE

Tarif et album franco sur demande.

SOMMAIRE :

TEXTE. — La « Construction Moderne » en Allemagne et en Autriche. Berlin de 1840 à 1870.

Sacré-Cœur de Montmartre.

Consultations juridiques.

Études sur les ouvrages d'art du service vicinal.
— Le Pont.

Les habitations économiques.

Mécanique appliquée à la résistance des matériaux.

Nouvelles.

DESSINS. — Frontispice. — Composition de M. Vignat.

Berlin de 1840 à 1870. — Maisons diverses à Berlin.

Le Sacré-Cœur à Montmartre. — Entrée du Déambuloire. — Plans de la crypte et du rez-de-chaussée.

Consultations juridiques, deux croquis.

Pont d'Orion en fonte de 32 mètres d'ouverture.
— Elévation, coupes et plan.

Planche 90. — **Le Sacré-Cœur de Montmartre,** vue principale.

Planche 91. — **Le Sacré-Cœur de Montmartre,** coupe longitudinale.

BIBLIOGRAPHIE

L'abbaye de Flaran, par Pierre Bénouville et Philippe Lauzun.

Notre regretté confrère, Pierre Bénouville, avait exécuté de nombreux relevés en province, principalement dans la région du Midi. La plupart de ces œuvres ont paru aux divers salons de ces dernières années, et ont valu à leur auteur plusieurs récompenses. Un certain nombre de ces travaux ont été publiés en brochure séparées. C'est ainsi que nous avons déjà eu l'occasion, dans la *Construction moderne*, de parler du château de Madaillan.

Nous dirons aujourd'hui quelques mots de l'abbaye de Flaran, dont la publication avait été commencée par Bénouville et qui vient d'être terminée sous la surveillance de son frère, M. Léon Bénouville.

L'ouvrage est divisé en deux parties, l'une consacrée à l'architecture, l'autre à l'histoire et à l'archéologie cette dernière partie est traitée avec la plus grande compétence par M. Philippe Lauzun, membre de la société historique de Gascogne.

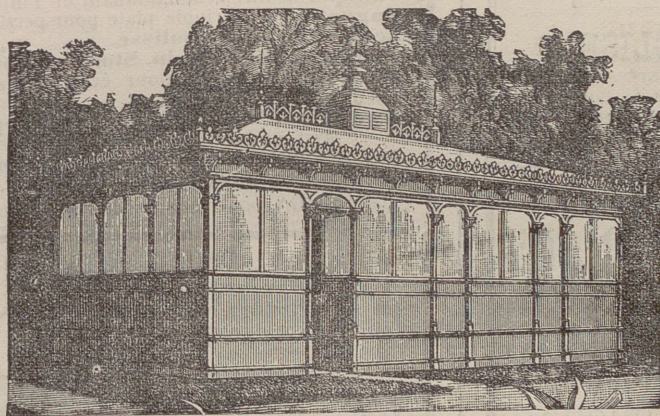
Nous ne prétendons pas faire un compte rendu de cette brochure, nous voulons seulement indiquer sommairement les documents qui s'y trouvent, et qui sont tous d'un très grand intérêt.

Les dessins sont de Pierre Bénouville. Ils comprennent des plans d'ensemble et de détail de l'abbaye, des élévations et coupes générales, ainsi que des détails à grande échelle, enfin une vue perspective du cloître, et une vue cavalière restaurée de l'ensemble des constructions. Ces derniers sont exécutés avec le talent que nos lecteurs connaissent et qu'ils ont pu apprécier dans la *Construction moderne* et l'*Encyclopédie de l'architecture et de la Construction*.

Quant à la partie historique, elle est étudiée avec la plus grande compétence et s'appuie sur des documents très curieux. Nous citerons notamment un texte en langue romane, dans lequel la formation de la langue française se dessine d'une façon très nette.

Cette brochure, d'environ 140 pages, est pleine d'intérêt, et ne présente aucune aridité.

Vue, d'un des chalets de nécessité de l'Exposition Universelle de 1889, construits et aménagés par la maison Doultou.



DOULTON & C^{IE}
INGÉNIEURS SANITAIRES

CONSTRUCTEURS DE CHALETS DE NÉCESSITÉ
EN FER FONTE OU BOIS

Installation d'appareils les plus perfectionnés, water-closets, lavabos siphons de chasse, etc., etc.

BUREAUX : 6, RUE DE PARADIS
USINE : 63, BOULEVARD BESSIÈRES
PARIS

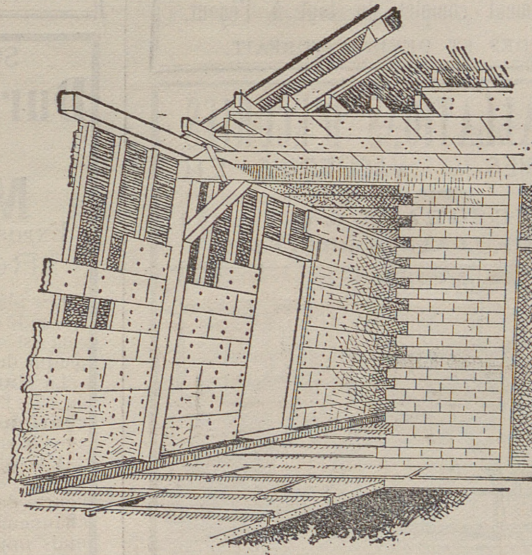
LA SUBÉRINE

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL 200.000 FRANCS

8, boulevard de Vaugirard. — Paris.

APPLICATIONS ARTISTIQUES ET INDUSTRIELLES
DE LA PULVÉRISATION DU LIEGE

SEUL BREVET FRANÇAIS

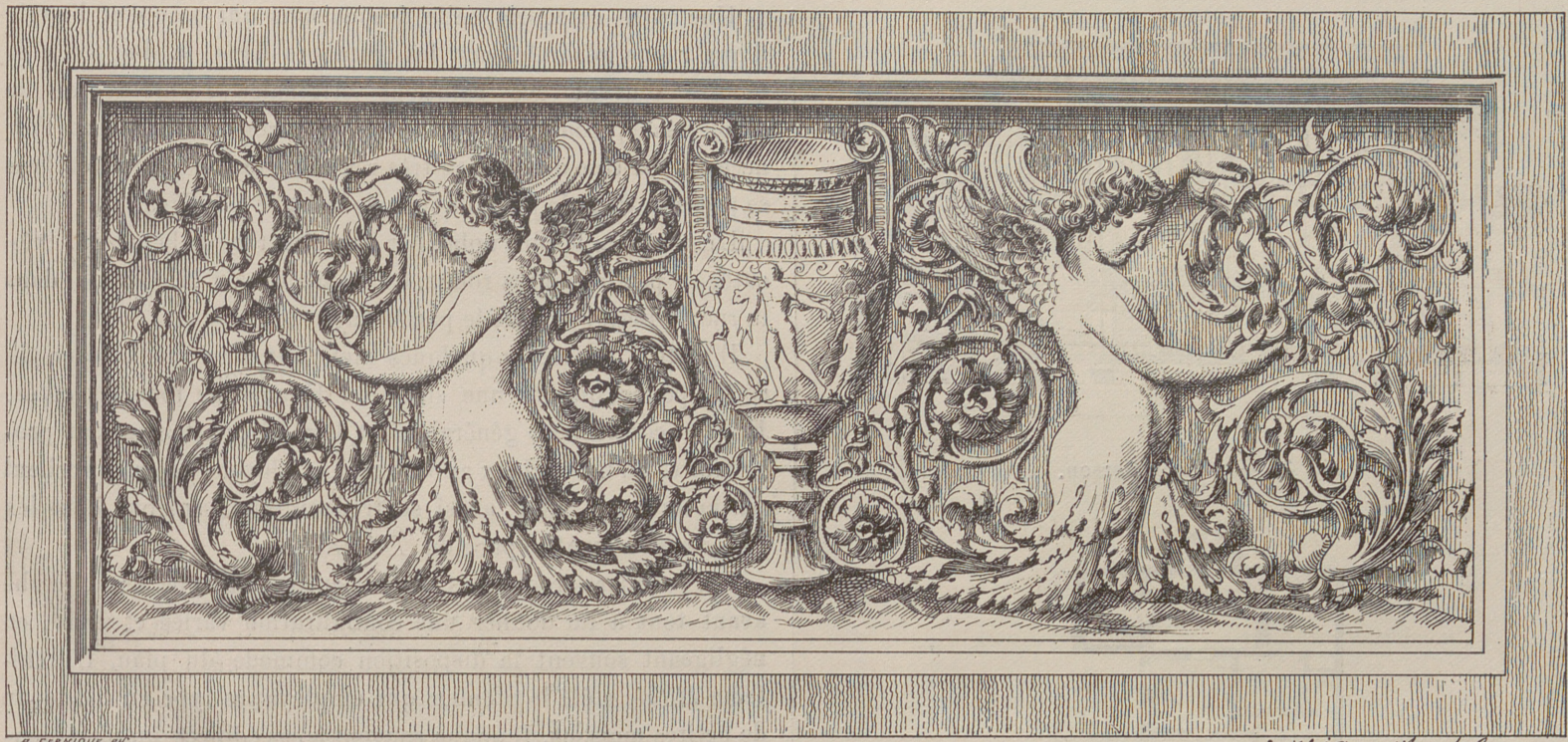


MÉD. ARGENT EXP. UNIV. 1889

Briques et carreaux pour cloisons intérieures, combles d'ateliers, de mansardes, hourdis de planchers, revêtements de machines, chaudières, réservoirs, caves, glacières, celliers, et tous autres locaux qui doivent être préservés de la chaleur, du froid, du bruit ou de la trépidation.

Ciment plastique hydrofuge à base de liège, pour moulages en tous genres artistiques et industriels; légèreté, finesse, solidité, pour panneaux décoratifs en toutes dimensions, obtenus sans gauchissement ni retrait pour salles à manger, vestibules, billards, etc.

Bétons isolateurs et calorifuges pour revêtements de murs et de planchers. Extrêmement légers, imputrescibles et ininflammables. Ces bétons sont d'une application facile et pratique.



Composition de M. Vignat, architecte.

LA CONSTRUCTION MODERNE EN ALLEMAGNE ET EN AUTRICHE

BERLIN DE 1840 A 1870. — (Voyez page 521, 5^e ANNÉE.)

Il y a encore des maisons à loyer à une aile rentrante, édifiées à cette époque. Nous en donnons, comme beau spécimen la maison de *M. Bier*, bâtie par *Strack*, vers 1850, qui, par l'archi-

itecture noble de sa façade et par l'élégante décoration de l'intérieur dans le vrai style grec de l'école de Schinkel, fait plutôt l'effet d'un palais que d'une maison à loyer.

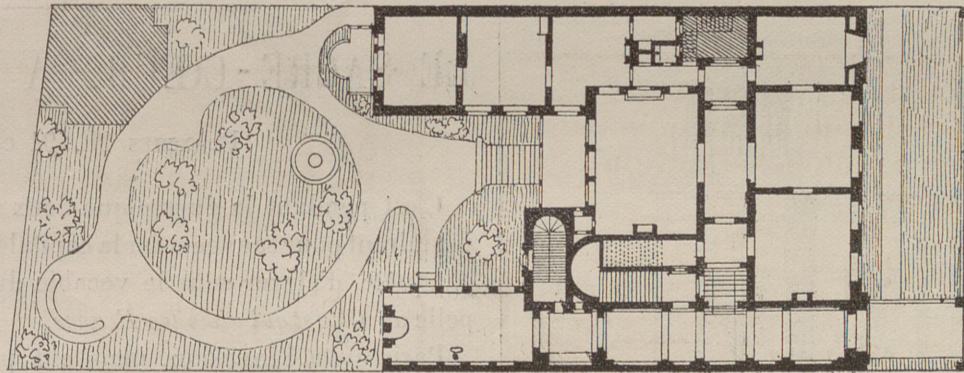


Fig. 35. — Maison Bier.

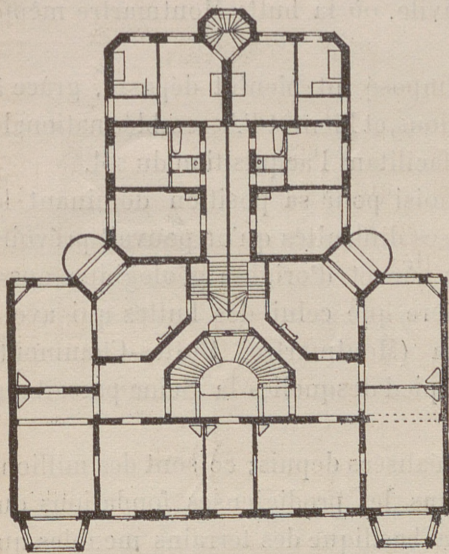


Fig. 36. — Maison Gropius.

5^e Année. — N^o 50.

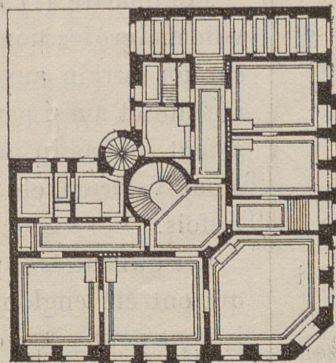


Fig. 37. — Maison Tisz.

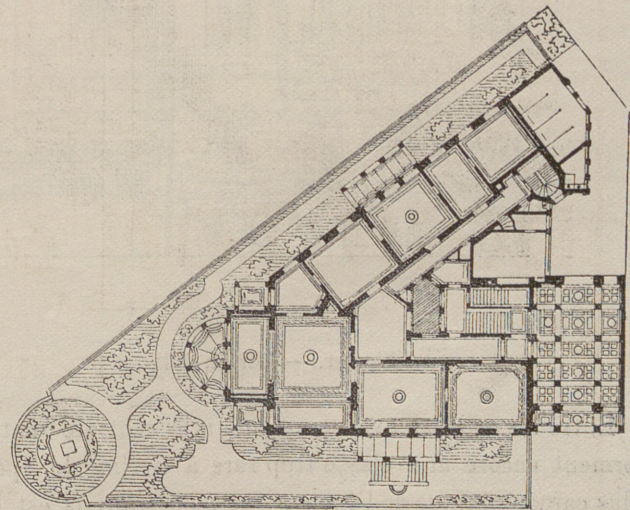


Fig. 38. — Maison Gerzon.

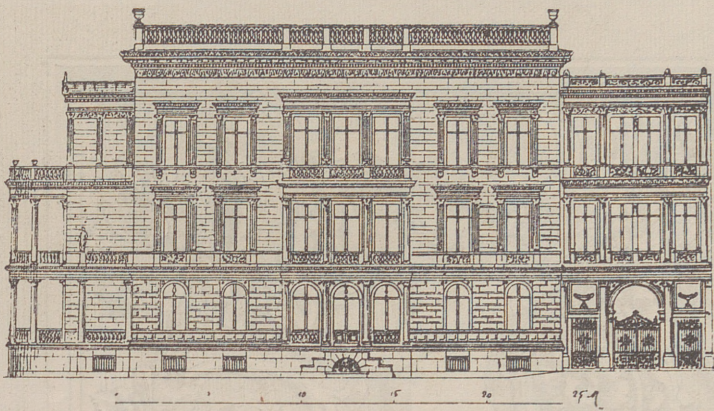


Fig. 39. — Maison Gerson.

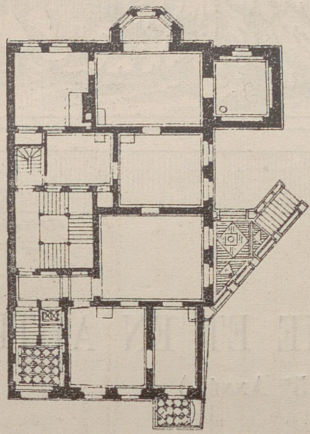


Fig. 40. — Maison-Villa.

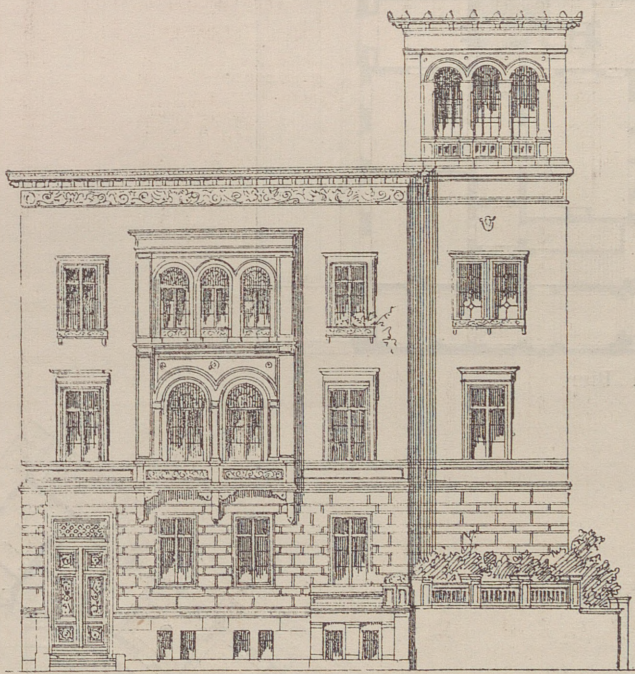


Fig. 41. — Maison-Villa.

Entre les maisons avec une seule aile centrale rentrante qui forment encore une classe trop rare à Berlin, le spécimen le plus caractéristique de l'époque que nous traitons est la maison de *M. Gropius*, bâtie par lui-même et par *M. Schneider*. Nous en donnons ici une esquisse des étages supérieurs divisés en deux appartements.

Une autre catégorie, celle des maisons qui occupent l'angle d'une rue, a généralement les escaliers dans la diagonale et montre souvent des solutions originales résultant de la difficulté de procurer aux pièces intérieures la lumière et l'air nécessaires. Une disposition très régulière de ce genre d'édifices se présente dans le plan d'une maison bâtie par *Tisz*.

Le spécimen le plus noble par l'architecture de la façade, exécutée en partie en grès rouge, est la maison de *M. Gerson*, dans la rue de Bellevue, édifiée par *Hitzig*.

Il reste à consacrer quelques mots aux maisons à loyer de cette époque, qui ont une situation dégagée de tous les côtés. Elles ne contiennent généralement, hors l'appartement du propriétaire, qu'un ou deux appartements à loyer et se rapprochent par là du genre villa; aussi se trouvent-elles surtout dans les rues qui flanquent le parc du *Thiergarten*.

Les premiers architectes qui ont cultivé ce type ont cherché avant tout à lui donner une configuration variée et libre, en négligeant souvent la disposition commode du plan. L'architecte *Hitzig* a été le premier qui employa ce type en beaucoup de petites maisons. Il donna souvent à ces édifices un plan compact, mais groupé librement au milieu d'un jardin. — En d'autres cas il divisait les simples parties en plusieurs corps détachés, parsemés dans le jardin.

Les maisons de ce genre avec des ailes rentrantes offrent les mêmes difficultés d'éclairage que nous avons notées plus haut.

Plus heureuse est la solution des difficultés dans les maisons ci-jointes.

H. SEMPER.

LE SACRÉ-CŒUR, A MONTMARTRE

PLANCHES 90, 91 et 92.

C'est pendant la guerre que deux Parisiens, dans leur foi, promirent pour sauvegarder la capitale de la dévastation d'une conquête, d'élever sous le vocable du Sacré-Cœur une chapelle au *Christ qui aime les Français*.

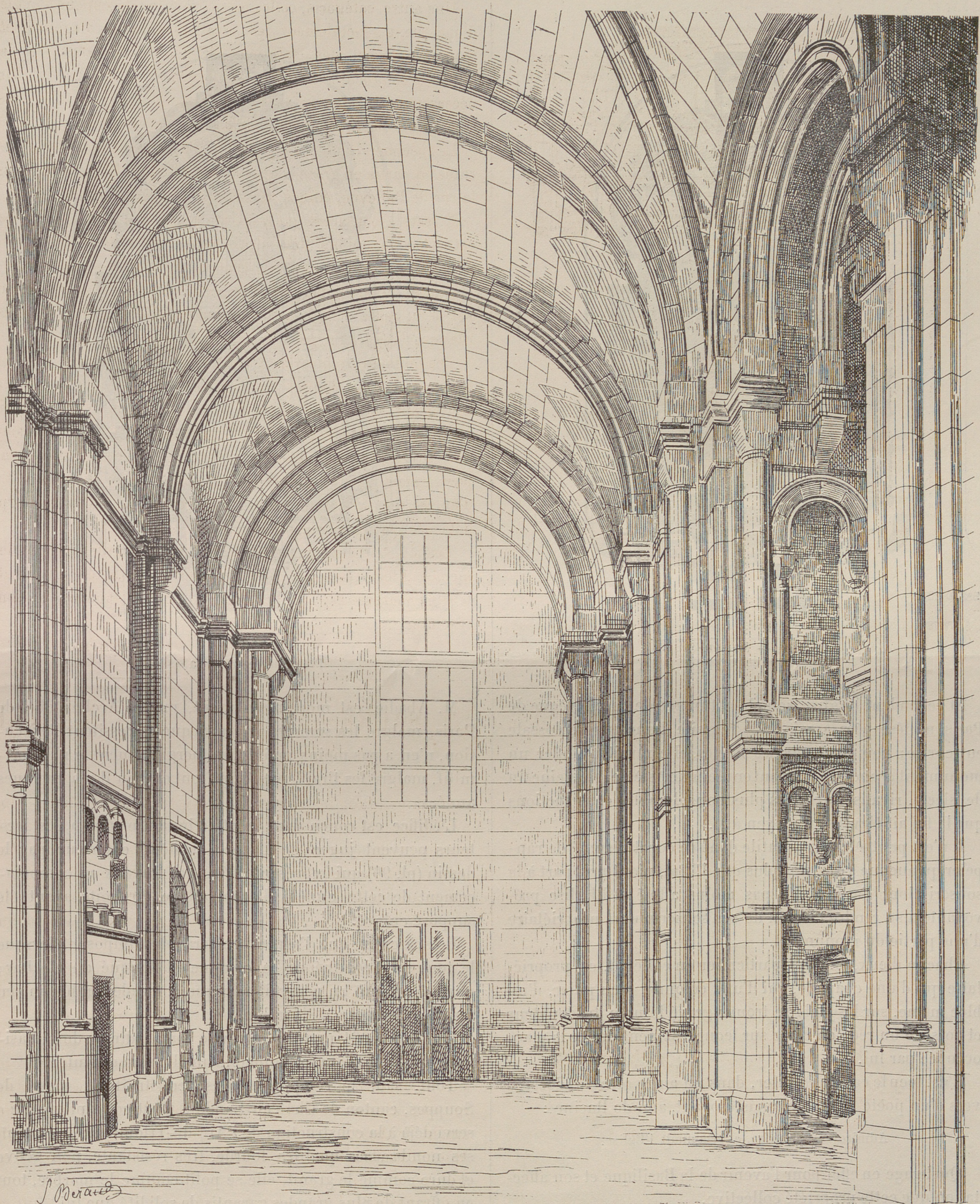
Paris évita l'invasion, mais eut pourtant à supporter les horreurs de la guerre civile, où la butte Montmartre même joua un grand rôle.

Le but qu'on s'était imposé fut bientôt dépassé, grâce à l'abondance des souscriptions, et bientôt l'Assemblée nationale favorisait l'œuvre en lui facilitant l'acquisition du sol.

Montmartre (1) fut choisi pour sa position dominante la ville malgré les nombreuses difficultés qu'on pouvait prévoir, sur un terrain aussi peu sûr et d'origine géologique aussi récente et aussi particulière que celui des buttes qui avoisinent le bassin parisien (Montmartre, Buttes-Chaumont, Mont-Valérien, etc.), au pied desquelles la Seine passait autrefois.

Ces difficultés se sont réalisées depuis; ce sont des millions qui ont été engloutis dans les prodigieuses fondations qui isolent pour ainsi dire la basilique des terrains meubles qui forment la butte.

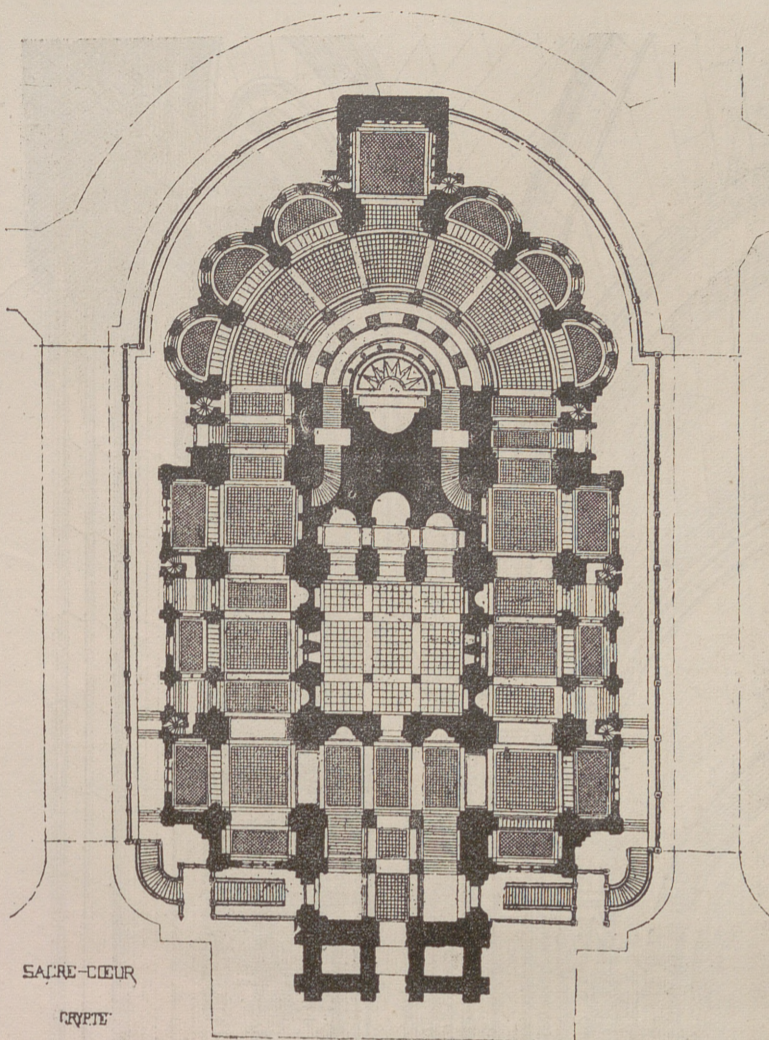
(1) Montmartre était au XVII^e siècle presque entièrement occupé par une abbaye de *Bénédictines* fondée en 1133.



Sacré-Cœur de Montmartre. — Entrée du Déambulatoire.

Les fondations se composent de 83 puits de 33 mètres de profondeur sur 4^m50 de diamètre en moyenne, remplis de maçonnerie très solide ; ils sont reliés entre eux par des arcs

en pierre de taille et on a lieu de croire que cette gigantesque colonnade continuerait à supporter le monument, même si la butte s'effondrait.



Plan de la Crypte.

Et cependant l'Église, sous le patronage de l'archevêque de Paris, ne désespéra jamais de la réussite d'une aussi colossale entreprise; comptant sur ses fidèles, elle rêvait d'édifier un monument grandiose pouvant en plein XIX^e siècle, en pleine fin de siècle, rivaliser avec les plus considérables constructions que la foi ait élevées au moyen âge.

Il n'est peut-être pas inutile dans ce court résumé de rappeler qu'aucune ville, non plus que l'État, n'ont pris part à la souscription; l'argent n'a pas moins afflué et l'Église prévoyante a su rendre chacun de ses souscripteurs propriétaire d'une partie du monument.

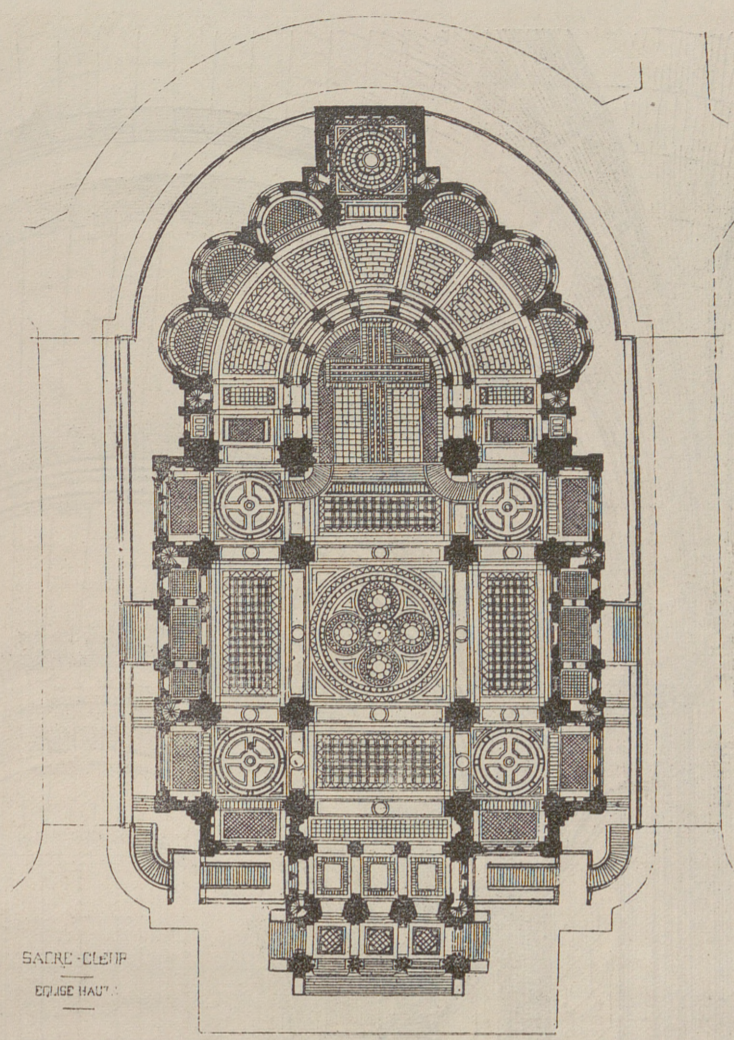
Chacun d'eux, en effet, particulier ou collectif, est propriétaire qui d'une chapelle, qui d'une colonne, d'un pilier, d'un bloc même, sur lesquels se trouve gravé le nom du donateur et possède un reçu en règle sur lequel est mentionnée la place occupée par lui.

C'est bien le cas de rééditer, dans un autre ordre d'idées, ce vers d'un poète satirique, mais croyant, ami de Racine :

Admire ce bel ordre, et reconnaît l'Église.

Quel gage en effet pour l'avenir de la Basilique et son affectation que cette propriété collective.

Un concours très brillant, auquel prirent part soixante-dix-huit architectes de Paris et de la province fut ouvert en 1872; la préférence fut donnée au plan de M. Abadie déjà connu par d'habiles restaurations, qui depuis membre de l'Institut fut chargé de l'exécution.



Plan du rez-de-chaussée.

M. Abadie est mort maintenant, mais l'Archevêché de Paris, malgré les sommes énormes que nécessitent l'exécution, n'en a pas moins maintenu énergiquement le plan primitif, malgré les tiraillements qui ont eu lieu il y a quelques années.

L'édifice est conçu dans le style bysantin roman, les lecteurs peuvent juger de l'aspect général extérieur par le dessin (pl. 90) qui représente l'état des travaux au commencement de cette année, l'échafaudage de droite ayant été supposé enlevé.

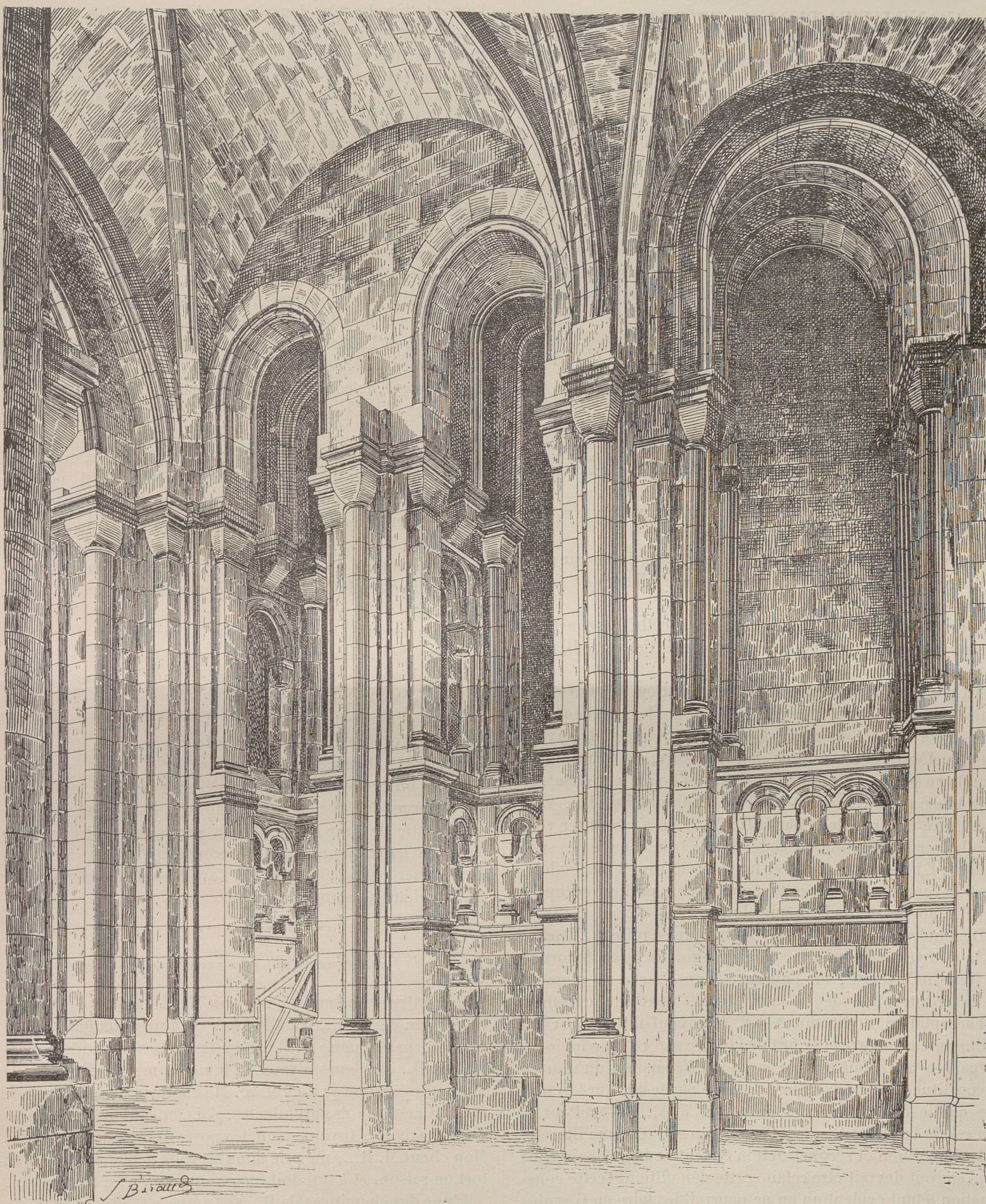
Il est à croire que l'aspect en sera plus imposant lorsque le tout sera dominé de la coupole et flanqué du clocher; quant à présent on pourrait dire que la façade semble un peu maigre et manque d'élévation.

La planche 91 montre la coupe longitudinale de la Basilique telle qu'il est vraisemblable qu'elle sera exécutée.

Tout, sauf le remplissage, est construit en pierre de Souppes, canton de Château-Landon. C'est cette pierre qui a servi déjà à la construction de l'Arc-de-Triomphe; on connaît ses nombreuses qualités, lourde, très résistante, non gélive et dure comme le granit, elle se polit comme le marbre, tout en offrant de plus grandes garanties de solidité que lui.

Elle présente souvent des cavités qui ne nuisent pas à son effet qui est vraiment fort beau.

Le monument est à plusieurs étages: les puits et les arceaux qui les relient, la crypte, le porche et les côtés de l'abside, le dôme et le clocher.



Sacré-Cœur de Montmartre. — Vue du Déambulatoire.

Nos gravures dans le texte montrent le plan de l'église et le plan de la crypte. Cette crypte est en réalité une seconde église, tant par ses dimensions que par l'importance de sa construction et de sa décoration architecturale. Quant à l'église proprement dite, nos deux grandes gravures repro-

duisant deux vues du déambulatoire, donnent une idée du style adopté et de l'effet obtenu. Dans notre prochain numéro nous donnerons des vues extérieures.

(A suivre.)

C. B.

CONSULTATIONS JURIDIQUES

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

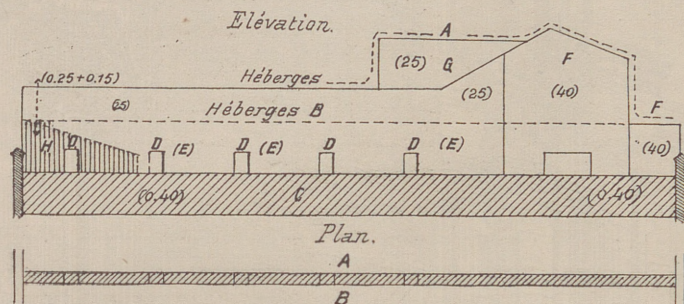
Mur mitoyen. — Exhaussement contraire aux règles de l'art.

A... et B... sont voisins séparés par un mur G mitoyen à hauteur de petite clôture, ce mur a 0^m40 d'épaisseur.

A... ayant eu à construire a surélevé sur ce mur de clôture suivant ses besoins, savoir :

1° En F de toute épaisseur du mur (0^m40 d'ép.?)

2° En E de 0^m28 d'épaisseur seulement, et en affleurant le parement de son côté. Cette dernière surélévation sans être approuvée par B... ou ses prédécesseurs n'a pas non plus été contestée ni constatée.



Les piles marquées D construites de toute épaisseur pour donner plus de rigidité aux parties intermédiaires de faible épaisseur.

3° En G de même épaisseur que E, mais cette fois constatée par huissier avec sommation pour la démolition (par B, nouveau propriétaire.)

Au préalable de cette dernière surélévation, B a fait construire des ateliers en charpente sur toute la longueur des murs côté de A... sans s'y appuyer, mais en s'en servant comme clôture et avec solins de couverture. De plus, B... a rempli au plâtras et plâtre, en H, jusqu'à son parement, le vide laissé par A... soit, 0^m15 d'ép.? Aujourd'hui, B... veut construire au droit de la partie H; A... sans s'y opposer veut régulariser la situation en établissant : 1° le compte des surcharges EFG, sur le premier mur de clôture, 2° en établissant le compte de la mitoyenneté des parties occupées par B... au-dessus de la même clôture.

Demands : — 1° B... a-t-il le droit de se refuser à l'achat de la mitoyenneté d'un mur construit hors la loi en dehors de la ligne mitoyenne? et l'absence d'un constat au moment de la construction de ce mur illégal, peut-elle entraîner à l'acceptation dudit mur? — 2° A... peut-il invoquer les solins de couverture et le fait de clôture par ce mur toujours illégal? — 3° Le fait d'avoir complété l'épaisseur du mur en H constitue-t-il l'acceptation de cette partie du mur? Si oui, sur quelle épaisseur devra payer B... à A...? — 4° Pour ce qui est de la partie G constatée par huissier comme illégale, si la démolition et reconstruction étaient ordonnées, jusqu'à quel endroit devrait être refaite cette démolition et cette construction, étant évident qu'on ne pourrait les faire en G seulement puisque la partie au-dessus, immédiatement, n'a que 0^m25 d'épaisseur?

Réponse. — Il est un peu tard aujourd'hui pour protester contre la construction de l'exhaussement de 0^m25 à plomb seulement d'un parement; pourquoi si B... trouvait le mur défectueux en prenait-il possession?

La prise de possession en l'état équivaut, à notre avis, à

l'acceptation du mur dans les conditions où il a été établi, B... se sert du mur; il doit en payer la mitoyenneté dans les nouvelles héberges, c'est-à-dire depuis l'ancien mur de clôture jusqu'au solin de son hangar, ce mur doit être payé à sa valeur actuelle, c'est-à-dire en tenant compte de son épaisseur réelle dans ses différentes parties, en réduisant un tant pour cent pour usure du mur ou mauvais état quelconque.

La constatation par acte d'huissier de la partie G n'offre aucun intérêt; il n'y a pas lieu de s'y arrêter; il fallait, ou faire sommation d'avoir à démolir s'il y avait danger d'écrasement du mur ou préjudice quelconque de causé, et assigner ensuite devant le tribunal pour obtenir la démolition à défaut par le voisin de vouloir la faire; — ou ne rien faire. Aujourd'hui, après la prise de possession du mur dans la partie E, la démolition demandée serait certainement rejetée sous le seul prétexte que l'exhaussement G a été fait contrairement aux règles de l'art et non contrairement à la loi.

En somme, le compte de mitoyenneté doit s'établir comme suit :

B... doit à A... :

La mitoyenneté du mur au-dessus de la clôture, ainsi qu'il a été expliqué ci-dessus, c'est-à-dire le mur en F pour un mur de 0^m40, le mur en E pour un mur de 0^m25 avec plus-value de contreforts.

A... doit à B... :

1° L'indemnité de la charge pour la partie F au-dessus du solin du hangar de B..., c'est-à-dire au-dessus des héberges de B...

2° L'indemnité de la charge pour la partie E au-dessus des héberges de B... dans cette partie.

Etant donné que l'exhaussement du mur mitoyen primitif a été fait par A... dans des conditions défectueuses au point de vue des règles de la bonne construction, nous estimons que dans l'espèce, l'indemnité de la charge doit être portée au 1/6 de la valeur de l'exhaussement.

En ce qui concerne la partie de mur acquise, au-dessus des héberges de l'ancien mur de clôture, il n'y a pas lieu pour cette partie de mur à compte de surcharge, puisque cette partie devient aujourd'hui mitoyenne et que B... serait obligé de restituer cette indemnité s'il l'avait reçue au moment où A... a exhaussé le mur mitoyen.

Tuyaux de fumée engagés dans le mur mitoyen. — Surélévation.

Je construis une maison pour un M. R... voisin de M. B... La maison de M. B... n'était élevée qu'à un deuxième étage; celle que je fais pour M. R... en a trois. Les cheminées de la maison B... ont leurs tuyaux de fumée complètement dans le mur mitoyen que j'ai surélevé. Me conformant à l'avis de la Société centrale des architectes, j'ai continué les cheminées de B... avec des tuyaux cannelés posés dans le mur surélevé. Mon client M. R..., me prie donc de vous demander si j'ai eu tort ou raison, et à qui doit incomber la pose de ces tuyaux?

L'une des cheminées de B... se trouve à 1^m50 de l'angle du mur et l'autre environ à 1^m00 de l'autre angle.

Comme je suis pressé par M. R..., je vous serais bien obligé de me répondre.

Réponse. — L'exhaussement du mur mitoyen n'obligeant celui qui l'opère qu'à en payer les frais, plus l'indemnité de la charge (art. 658 du C. civ.), on ne saurait, à notre avis, nous l'avons dit, mettre au compte du voisin qui fait l'exhaus-

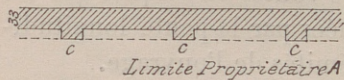
sement des travaux spéciaux pour l'utilité des constructions du voisin. De jurisprudence constante, lorsque les tuyaux sont adossés, le propriétaire inférieur doit prolonger lesdits tuyaux à ses frais s'il le juge utile; on ne voit pas pourquoi lorsque les tuyaux sont engagés dans le mur il n'en serait pas de même; c'est pourquoi nous pensons, avec la doctrine de la Cour de cassation, que les tuyaux engagés doivent être prolongés par le propriétaire de la maison dont ils dépendent, à moins que ce propriétaire ne préfère les faire sortir en parement du mur, mais sans nuire audit mur.

Il en serait autrement si deux propriétaires construisant simultanément les maisons contiguës avaient engagé à ce moment par convention ou d'accord tacite, les tuyaux de fumée de leurs foyers; l'un des deux propriétaires voulant plus tard surélever sa construction, serait, à notre avis, obligé de surélever les tuyaux du voisin qui grèvent en quelque sorte le mur d'une servitude. Lesdits tuyaux devraient être prolongés dans l'épaisseur de l'exhaussement parce qu'ils ont été établis dans le mur mitoyen, ainsi que ceux du voisin pour l'utilité commune des deux propriétés et qu'ils grèvent le mur; nous le répétons, d'une sorte de servitude. Mais ce n'est là qu'un cas particulier. Dans le cas spécial qui nous est soumis, nous ne croyons pas que M. R... doive supporter la charge du prolongement des tuyaux de fumée dans l'exhaussement.

*Mur séparatif. — Servitude de mitoyenneté. — Barrières.
Vente du sol par lots. — Propriété du dessous*

1° Le mur de clôture, dont croquis est ci-dessous, appartient exclusivement au propriétaire A... y compris la bande de terrain en prolongement de l'alignement des contreforts C...

Le propriétaire B... a-t-il, comme je le suppose, le droit d'acquérir à A... la mitoyenneté du mur en en payant la valeur et celle du sol, sur lequel il est établi? Ces propriétés



existent dans un bourg de 2,200 habitants.

2° Dans un bourg de 2,200 habitants, où le sol est entièrement calcaire, une compagnie a ouvert et exploite depuis plus de cent cinquante ans et pour son usage personnel des carrières donnant des pierres à bâtir.

Ces exploitations ont pris fin il y a environ quarante à cinquante ans. Depuis des constructions se sont établies au-dessus de ces carrières en vertu de ventes du sol.

Les propriétaires de ces constructions prétendent être propriétaires du dessous par conséquent des carrières et avoir le droit de boucher les communications qui existent entre elles.

Il est à remarquer que la compagnie qui n'a jamais reçu d'observations sur ses exploitations faites au vu et au su de toute la population, ne peut montrer aucun titre, aucune autorisation. Ces carrières très solides se trouvent à 20 et 15 mètres au-dessous du sol extérieur. Quels sont les droits de chacun?

Réponse. — 1° Tout propriétaire joignant un mur a la faculté de le rendre mitoyen en tout ou en partie en remboursant au maître du mur la moitié de sa valeur ou la moitié de la valeur de la portion qu'il veut rendre mitoyenne et moitié de la valeur du sol sur lequel le mur est bâti. (Art. 661 C. civ.)

L'obligation pour le propriétaire du mur joignant immédia-

tement l'héritage d'autrui, de céder la mitoyenneté de ce mur si le voisin l'exige, n'est pas douteuse.

Dans l'espèce, le mur du voisin joint l'héritage de B..., sinon complètement du moins dans un certain nombre de parties; on ne peut dire ici que A... en construisant le mur comme il l'a fait a voulu s'affranchir de la servitude de mitoyenneté et s'assurer la propriété exclusive du mur. (Voir cass. civ. 26 mars 1862, S. 1862. 1.474.)

Il importe peu pour user de la faculté inscrite dans l'article 661 du Code civil, que la localité soit grande ville ou petit village; mur construit dans les champs est assujéti à la servitude de mitoyenneté, s'il joint l'héritage voisin.

2° Aux termes de l'article 552 du Code civil, le propriétaire du sol peut faire au-dessous toutes les constructions et fouilles qu'il jugera à propos, et tirer de ces fouilles tous les produits qu'elles peuvent fournir, sauf les modifications résultant des lois et règlements relatifs aux mines et des lois et règlements de police.

Si la compagnie n'a pas réservé dans la vente l'exploitation du sol, les propriétaires peuvent user du dessous comme bon leur semble, sans tenir compte des prétentions de la compagnie.

*Le secrétaire du Comité de Jurisprudence,
Henri RAVON, architecte.*

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Bail à loyer. — Vue sur jardin. — Constructions élevées par un autre locataire. — Suppression. — Recours du propriétaire.

Lorsque les fenêtres d'une maison louée bourgeoisement avaient vue, à l'époque où le bail a été passé, sur un ensemble de jardins, le locataire est fondé à s'opposer à ce que par des constructions élevées, soit par le propriétaire, soit par un autre locataire, l'agrément de cette vue lui soit enlevé.

Et le propriétaire, condamné à supprimer ces constructions, peut recourir contre le locataire qui les a fait faire, si celui-ci, autorisé à construire, s'est engagé dans son bail à ne pas supprimer les jours, et à faire en sorte d'une part que les voisins ne fussent pas incommodés et que le bailleur ne fût en rien recherché ni inquiété.

(Trib. civ. Seine, 24 avril 1890, Dames Petit-Demange, Blandetti et Dame de Saint-Martin.)

Mur mitoyen. — Construction faite d'accord entre les voisins. — Privilège de constructeur. — Sol mitoyen. — Constructeur propriétaire du mur.

Le privilège de vendeur attaché à la cession de la mitoyenneté d'un mur ne peut être étendu au cas où ce mur a été construit par l'un des propriétaires, non dans son intérêt exclusif, mais d'accord avec son voisin et pour l'exécution de conventions intervenues entre eux.

Si l'un des voisins fait procéder seul aux travaux stipulés, il ne devient pas propriétaire du mur entier; agissant pour son compte ainsi que pour celui de son voisin, il n'a contre ce dernier qu'une créance, pour sûreté de laquelle il peut revendiquer le privilège de constructeur, s'il a satisfait aux formalités légales, et non le privilège de vendeur.

Quoique construit sur un sol mitoyen, le mur doit être par application de l'article 660, Code civil, considéré comme la propriété exclusive de celui qui l'a élevé.

(Trib. civ. Seine, 26 avril 1890, Miché, c. Mazaud et Martin.)

Experts nommés par la cour. — Payement de leurs frais. — Demande contre la partie non poursuivante. — Rejet.

Les experts nommés par justice dans une contestation civile n'ont de recours, pour le payement des frais qui leur sont dus, que contre la partie qui a sollicité leur nomination et poursuivi l'expertise.

(Cour de Paris, 20 mai 1290, Violet et consorts c. préfet de Seine-et-Marne.)

Mitoyenneté. — Ruelle. — Egout des toits.

Un droit de servitude d'égout sur une ruelle contiguë à un mur séparatif de deux héritages n'est pas exclusif du droit de propriété au profit de l'un des voisins sur la ruelle assujettie et ne peut faire échec au droit de celui qui, se prétendant propriétaire de la ruelle et en ayant la possession exclusive, veut acquérir la mitoyenneté du mur.

Le fait qu'une porte a été scellée dans le mur contigu pour donner passage sur la ruelle n'est pas caractéristique de la propriété de la ruelle alors que le propriétaire du mur ne justifie pas avoir la clef de la porte.

(Cour de Paris, 17 mars 1890, Auclair, c. Jamet.)

ÉTUDE SUR LES OUVRAGES D'ART DU SERVICE VICINAL

(Voyez page 511.)

PONT D'ORION EN FONTE DE 32 MÈTRES D'OUVERTURE

Le pont d'Orion dans le département des Landes donne passage au chemins vicinaux ordinaires n^{os} 2 et 3 qui réunissent la commune de Carcarès Sainte-Croix avec celle de Saint-Yaguen. Il franchit la Midouze on une seule travée de 32 mètres d'ouverture libre. Cette rivière, ainsi que le montrent les dessins joints à cette étude, subit des crues très fortes puisqu'elle est montée à 4^m20 au-dessus de l'étiage (cote 14^m90) lors de la crue du 22 février 1879, et même à 4^m60 lors de la crue exceptionnelle de 1843. Dans l'établissement de l'ouvrage il a donc fallu tenir compte de ces hauteurs d'eau exceptionnelles en même temps que des exigences de la navigation. On a donc établi la partie supérieure des bandeaux indiquant la naissance des arcs en fonte, qui supportent les chemins vicinaux, à la cote 18^m67, c'est-à-dire à 3^m77 au-dessus de l'étiage et à 0^m43 seulement au-dessus de la crue de 1879. On a adopté pour les arcs la flèche ordinaire pour les arcs en métal, de 1/10; c'est ainsi que la corde de l'arc moyen situé entre l'arc d'intrados et celui d'extrados, étant de 32 mètres, sa flèche mesure exactement 3^m25.

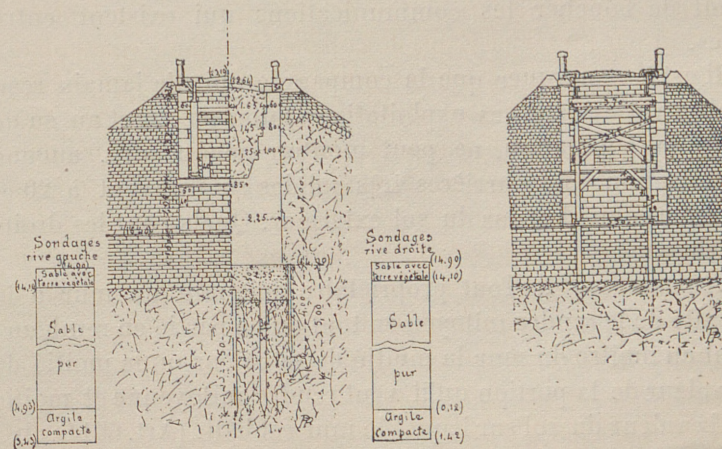
Avant d'aborder le détail du tablier métallique, considérons les dimensions et la nature des chemins vicinaux qu'il a à supporter. Dans la traversée de la Midouze les chemins vicinaux ordinaires n^{os} 2 et 3 qui se rejoignent au milieu de l'ouvrage se rétrécissent de manière à n'avoir que 4^m00 de largeur totale entre garde-corps. Cette largeur de 4^m00 comprend une chaussée de 2^m65 et deux trottoirs de 0^m725 chacun. La chaussée est elle-même composée d'une bande empierrée de 1^m80 de largeur, longée de chaque côté par un

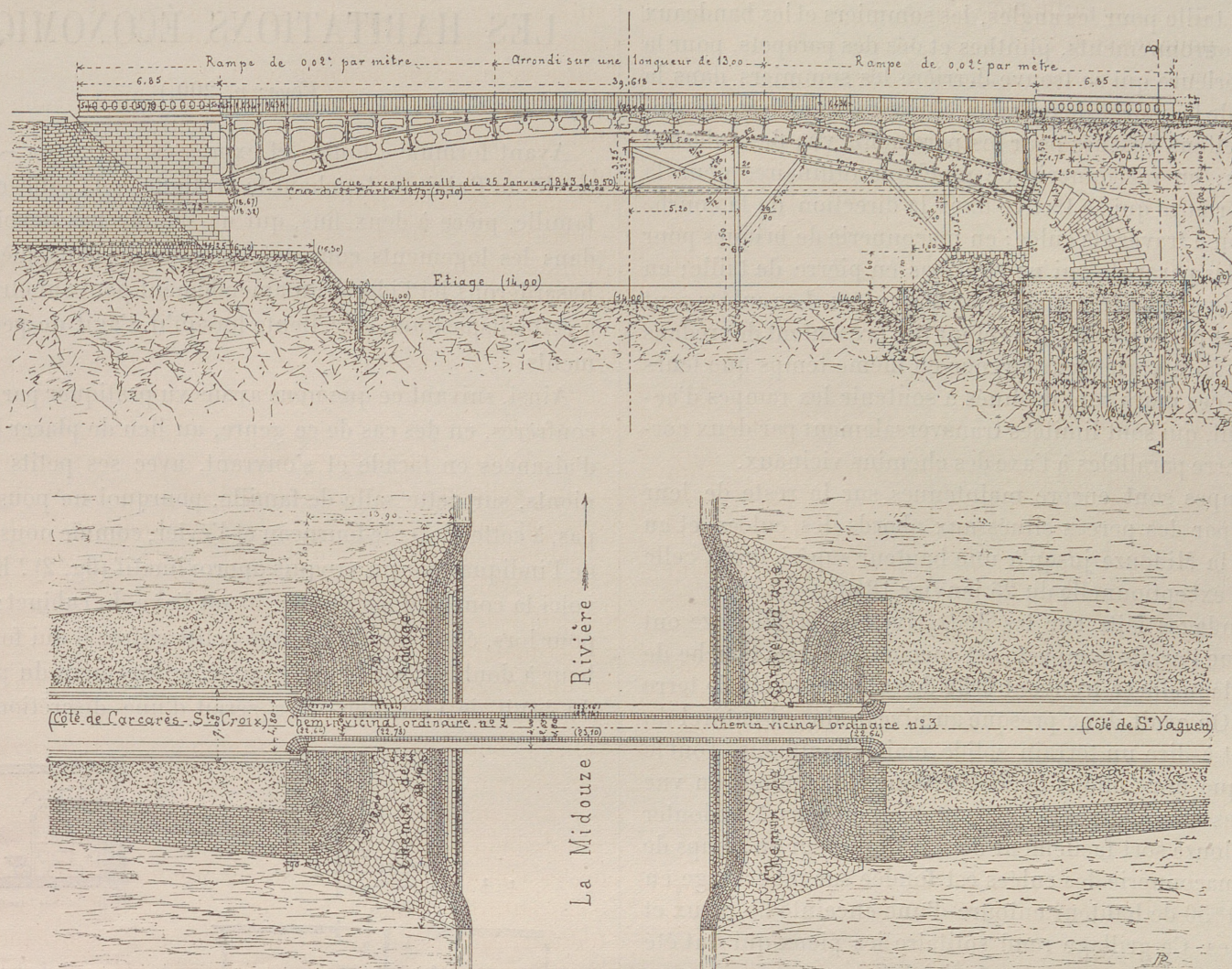
caniveau pavé de 0^m425 de large. Deux bordures encadrent la chaussée et limitent d'un côté les trottoirs qui sont bordés de l'autre par un garde-corps en fer d'une très grande simplicité. Ce garde-corps est composé de barres verticales en fer carré, distantes de 1^m434 d'axe en axe et boulonnées solidement aux extrémités des consoles en fonte qui supportent en encorbellement les deux trottoirs du chemin. Deux cours de barres solides en fer relie, l'une à la partie supérieure, l'autre à quelques centimètres au-dessus du trottoir, et cela perpendiculairement, les barres verticales dont nous venons de parler. Cet ensemble forme ainsi des cadres rigides de 1^m434 de largeur que l'on a ornements avec un système de légers fers plats verticaux reliés entre eux par des arcs de cercle réguliers et continus.

Les chemins aboutissant au pont étant à une cote bien inférieure à celle qui résulte de la hauteur imposée au milieu de l'ouvrage par la hauteur des crues maxima, par le minimum de hauteur des arcs métalliques, et l'épaisseur de la chaussée, il a été établi à chaque extrémité deux rampes d'accès ayant une pente de 0,02 par mètres. De chaque côté du milieu du tablier métallique, le profil en long de la chaussée se compose sur une longueur totale de 13 mètres d'un arrondi qui se raccorde avec les deux rampes indiquées plus haut.

Disons tout de suite en passant que ce profil en long de la chaussée, profil imposé par des considérations de crues et de constructions métalliques, est extrêmement favorable à l'écoulement des eaux pluviales, qui ne séjournent nullement sur les chemins au-dessus de la Midouze et trouvent une issue naturelle en dehors de l'ouvrage d'art que nous étudions. Nous remarquons aussi, et comme conséquence de ce profil en long sinueux, que l'infiltration des eaux pluviales à travers les matériaux qui composent la chaussée est presque nulle, et que même si les eaux se rassemblent en dessous de l'empierrement et au-dessus des chapes qui recouvrent les pièces de pont transversales et les voûtes en briques qui les réunissent, elles se trouvent amenées par la pente longitudinale de ces chapes aux deux extrémités de l'ouvrage.

Revenons maintenant aux détails de construction du tablier métallique. Un avantage qui a dû faire choisir le métal à la place de pierre, outre la question d'économie, qui est déjà fortement à compter, est certainement la nécessité d'avoir une faible hauteur de tablier, pour éviter des rampes d'accès à très fortes déclivités. C'est en effet avec le métal que l'on a des flèches et des hauteurs d'arcs minima. Ainsi dans notre cas, avec une envergure de 32 mètres en employant de la pierre, il aurait fallu nécessairement mettre une flèche plus forte que 1/10 et une hauteur d'axe plus grande que 1^m00.





La faible largeur de l'ouvrage (4^m00) a contribué aussi pour beaucoup à ne pas surélever le point milieu du pont. En effet en ce point toute l'épaisseur de la chaussée a pu se placer à l'intérieur des deux arcs de rive et dans leur hauteur, tandis qu'avec une largeur plus grande de voie, il eût été nécessaire, de mettre la chaussée non plus à l'intérieur, mais au-dessus des arcs, à cause de l'arc médian, qu'aurait forcément entraîné ce supplément de largeur.

Le tablier métallique comprend deux arcs de rive en fonte de 4^m00 de hauteur. Ces arcs se composent chacun de neuf panneaux de 4^m20 environ de longueur. Ces panneaux sont entourés sur leurs quatre côtés, sur leurs faces vues ainsi que sur leurs faces intérieures de fortes nervures qui servent aussi bien à les renforcer qu'à les boulonner, soit avec les panneaux contigus, soit avec les sommiers de retombées, soit avec les poteaux montants, soit avec les barres de contreventement. Ces deux arcs supportent soit directement vers le milieu du pont, soit par l'intermédiaire de poteaux montants également en fonte et garnis de nervures qui les renforcent, des pièces de pont distancées entre elles de 4^m435 d'axe en axe. Ces pièces de pont sont composées de fers I placés dans une direction normale à celle des chemins supportés. Ces pièces de pont transversales servent elles-mêmes de retombées à des petites voûtes en voûtins en briques recouverts d'un béton maigre et d'une chape lisse qui, en faisant écouler les eaux d'infiltration, les empêchent de rouiller les pièces de pont et d'abîmer les maçonnerie de briques; en effet, grâce à deux pente et contre-pente symétriques d'environ 0^m20 par mètres ces eaux d'infiltration sont amenées aux deux extrémités du pont.

Les bordures, les pavés des caniveaux et le macadam de la chaussée reposent sur cette infrastructure imperméable, qui transmet toute la charge sur les deux arcs de rive.

Ajoutons que les poteaux montants sont réunis l'un à l'autre par des petits arcs surmontés de petits tympans, ensemble qui empêche le déversement des poteaux dans le sens longitudinal et qui maintient transversalement les matériaux de la chaussée; qu'à l'intérieur des arcs de rive au droit de chaque poteau montant se trouve une nervure de renforcement, normale aux arcs d'intrados et d'extrados; que sur la partie vue de chaque panneau, sont venues de fonte des nervures d'ornementation; que les consoles en fonte supportant les trottoirs en encorbellement sont boulonnées, soit sur les poteaux montants soit sur les arcs eux-mêmes.

Le montage du tablier métallique s'est fait facilement sur place grâce au cintre dont la disposition est nettement indiquée dans la demi-coupe longitudinale ci-jointe. Ce cintre était composé de deux fermes réunies par des contreventement, nombreux, et ayant chacune six points d'appuis dont deux en rivière. Grâce au retroussement de ce cintre qui a été calculé à cet effet, on n'a pas interrompu la navigation de la Midouze, puisque ni la rivière ni les chemins de halage et de contre halage n'ont été barrés pendant la construction du tablier métallique. Il faut encore remarquer que le cintre employé a été fait économiquement puisqu'on a pu éviter de recouvrir en platelage l'espace compris entre les deux uniques fermes et cela grâce à la longueur des panneaux des arcs.

Il nous reste à parler des culées de l'ouvrage dont nous venons d'étudier le tablier dans tous ses détails. Les culées sont absolument semblables. Elle sont en maçonnerie de

pierres de taille pour les angles, les sommiers et les bandeaux pour les couronnements, plinthes et dés des parapets, pour la partie intérieure qui se trouve derrière les sommiers dans la direction de la courbe de pression, à travers la culée en maçonnerie moellons bossués pour les parements vus des culées et les percés; en maçonnerie de moellons ordinaires pour la partie intérieure qui se trouve dans la direction de la courbe de pression à travers la culée; en maçonnerie de briques pour la partie des parapets qui ne sont pas en pierre de taille; en maçonnerie ordinaire pour le reste des culées. Les culées sont maintenues par deux murs en retour qui présentent des redans destinés à faire varier leur largeur en même temps que leurs hauteurs; ces murs sont destinés à soutenir les rampes d'accès du pont, qui sont limitées transversalement par deux cordons en terre parallèles à l'axe des chemins vicinaux.

Ces rampes sont encore maintenues sur le reste de leur longueur par des percés situés aux abords des culées, et en amont de la Midouze jusqu'à une hauteur supérieure à celle de la crue exceptionnelle du 25 janvier 1843.

Les sondages faits sur les deux rives de la Midouze ont montré que l'argile compacte est surmontée d'une couche de sable sur laquelle se trouvent 0^m80 de sable mélangé de terre végétale. On avait donc presque au niveau du sol naturel du sable c'est-à-dire un terrain solide mais affouillable. Tout le système que nous allons décrire a donc été combiné en vue d'éviter les affouillements qui sont d'autant plus à redouter que la Midouze sort facilement de son lit mineur en temps de crue. La maçonnerie des culées est fondée sur un grillage en béton de 1^m50 de hauteur entouré d'une enceinte de pieux et palplanches. Ce grillage rend solitaire les pieux qui ont été espacés de 1^m39 d'axe en axe et disposés en quinconce sous toute la surface des maçonneries. Ces pieux ont 0^m30 sur 0^m30 d'équarissage et 5^m50 environ de longueur.

Les culées du pont sont encore protégées du côté de la rivière par des enrochements situés sous le chemin de halage et celui de contre-halage. Ces deux chemins sont pavés sur une certaine longueur en amont et en aval de l'ouvrage, et ils sont bordés par des perrés maçonnés inclinés à 45°. Ces perrés sont eux-mêmes fondés sur une ligne de pieux et palplanches protégés de chaque côté par des enrochements qui évitent tout danger d'affouillement.

Nous terminons en donnant l'estimation de la dépense de ces travaux qui furent commencés le 10 mars 1886 et terminés le 28 juillet de l'année suivante.

Les fouilles ont coûté.	1,078 fr. 68
Les pilotis.	4,654 58
Les maçonneries.	17,057 93
La partie métallique.	22,865 95
Les terrassements et la chaussée.	422 96

La dépense totale a donc été de. 45,780 fr. 10

Ce chiffre fait ressortir à 1,173 fr. 85 le prix de revient par mètre d'ouverture libre et à 293 fr. 46 le prix par mètre superficiel en plan.

Le poids du métal est de 4,719 kilogrammes par mètre d'ouverture libre et de 430 kilogrammes par mètre superficiel en plan.

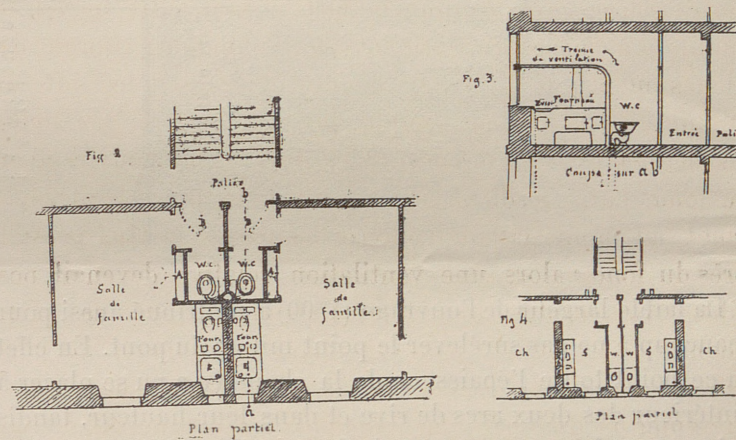
G. DURANT.

LES HABITATIONS ÉCONOMIQUES

(Voyez p. 200.)

Ayant formulé « toutes et expresses réserves » — comme on dit au Palais — touchant la pratique de la salle-cuisine de famille, pièce à deux fins, qui ne semble pas devoir réussir dans les logements composés de plus de deux pièces, nous hasarderons ici l'idée d'un amendement pouvant être apporté à cette disposition, excellente lorsqu'il s'agit de petits logements.

Ainsi, suivant ce que nous avons vu pratiquer par quelques confrères, en des cas de ce genre, au lieu de placer le cabinet d'aisances en façade et s'ouvrant, avec ses petits inconvénients, sur cette salle de famille, pourquoi ne pousserait-on pas, à cette place, le fourneau et l'évier, comme nous essayons de l'indiquer par un croquis approximatif (fig. 2)? En ce cas, voici la coupe supposée (fig. 3) sur l'axe du cabinet; celui-ci, pour lors, étant ouvert sur une petite entrée B qui forme tambour à double porte et isole, ainsi, le logement du passage et du bruit de l'escalier — ce serait d'une discrétion avanta-



geuse pour tous. Le cabinet prendrait, de la sorte, jour et aération par une trémie horizontale passant au-dessus du fourneau et de l'évier, pour aller rejoindre la partie haute d'une fenêtre à imposte. La partie basse de la même fenêtre éclairerait l'évier, près duquel une tablette en pente, comprise dans l'embrasure, pourrait servir d'égouttoir. En A, une armoire à deux battants trouverait sa place, isolant d'autant le cabinet. Si l'on objecte qu'ainsi le cabinet serait peu éclairé; que le parcours de la trémie ou couloir d'aération et d'éclairage prendrait une place considérable: à cela on répondrait qu'au-dessus d'un fourneau et d'un évier la place est presque toujours perdue; que deux portes valent mieux qu'une seule, entre une pièce habitée et une cuvette d'aisances, entre cette pièce et un escalier.

En dernier lieu, et à ceux qui tiendraient pour le cabinet d'aisances en façade, nous rappellerons la disposition adoptée par quelques autres confrères, non moins ingénieux que les premiers, disposition par laquelle on ne donne au cabinet d'aisances que la hauteur tout juste nécessaire à un homme de belle taille — soit 1^m80 ou 2 mètres au plus. Le surplus de la hauteur sous le plafond de l'appartement est alors ouvert sur la pièce voisine — ordinairement c'est la cuisine; — et cet *entresol*, praticable de ce côté, offre une surface et un lieu

de débarras — armoire haute ou « sous-pente » — que réclame toujours une ménagère.

Peut-être serait-il bon, adoptant cette disposition économique d'entresol pris au dépens du cabinet, de placer les fourneaux et les éviers (fig. 4), contre des murs de refend qui séparent les cuisines ou les salles-cuisines, des chambres placées à la suite : Ainsi les conduits parallèles de fumée des fourneaux de divers étages superposés contribueraient à donner, à ces pièces, une température assez douce pour que l'absence habituelle de feu dans les chambres à coucher des petits ménages ne soit pas une cause d'insalubrité.

— Pourquoi ne pas utiliser, par une disposition avantageuse, le calorique, autrement perdu, des conduits réunis en un mur de refend ?

Dans la maison du boulevard de Grenelle les deux chambres à coucher de chaque logement font suite, sans dégagement, à la salle de famille et prennent jour, comme cette dernière, en façade sur le boulevard ou sur la cour postérieure et sur la rue Viala. Tout cela donc est très éclairé, aéré, et recevant les rayons du soleil le matin ou le soir. Pourtant il nous semble que des pièces se *commandant* par des portes placées près des murs de face, et sans autre moyen de ventilation, pièces qui forment, en profondeur, comme des niches ou alvéoles, où tout courant d'air est ainsi interdit autour du lit, il nous semble que cela n'offre pas toutes les facilités hygiéniques désirables. Si vous ne pouviez avoir au fond, entre lesdites pièces, un petit couloir de dégagement, au moins fallait-il ouvrir des portes le plus possible près du fond : alors, une ventilation relative devenait possible. Au surplus, le « commandement » de ces deux chambres à coucher, pour une famille composée de père, mère et enfants des deux sexes, cette dépendance nous paraît présenter de très réels inconvénients à divers points de vue sur lesquels il est inutile d'insister.

Une disposition particulière, déjà appliquée à des maisons du même genre élevées à Rouen, et suivant une coutume anglaise, croyons-nous, c'est le moyen offert aux locataires pour vider leurs ordures ménagères : Des deux côtés de chacun des paliers de repos, qui divisent, en deux volées de marches droites, le large escalier desservant les six étages, s'ouvrent deux petits regards munis de portes d'armoire, à targette; et par ces regards, à branchement en entonnoir, on peut jeter les ordures en des tuyaux de grès Doulton intérieurement émaillés et qui montent de fond en comble en des trémies ménagées de haut en bas des étages.

La boîte dite « Poubelle » placée, en permanence, sous l'orifice inférieur de ce tuyau de chute (dont l'orifice supérieurs'élève jusqu'au-dessus du comble), la « Poubelle » reçoit les ordures jetées par les regards des paliers. Et cela évite le séjour des détritiques odorants dans les logements; cela évite les discussions entre locataires et concierge au sujet de la descente de ces produits.

Mais un fait curieux nous a été, à ce propos, signalé par le concierge du nouvel immeuble : Ce fonctionnaire, déjà habitant de la maison « philanthropique » sise rue Jeanne d'Arc, avant de devenir titulaire de la loge des n^{os} 65 et 67 du boulevard de Grenelle, devait pouvoir contribuer à éclaircir, chez

nous, un point douteux touchant l'efficacité hygiénique du tuyau de descente des ordures. Il s'agissait de savoir si la surface interne de ce conduit, tout émaillée qu'elle puisse être, mais contaminée sans cesse par le passage de matières grasses, humides, animales ou végétales, si cette surface de contamination ne gardait pas d'odeur et n'en communiquait pas à l'escalier — comme il en serait d'un tuyau de chute d'aisances non siphonné.

— Point du tout, on ne sent rien, nous dit le concierge. D'ailleurs on n'y jette guère que des *cedres*, en ce tuyau.

— Quoi? rien que des *cedres*? Et les vraies ordures, alors, comment s'en vont-elles ?

— En fumée.

Si invraisemblable que puisse paraître cette assertion d'un témoin autorisé, toute vérification faite, c'est de pure exactitude : Les locataires qui habitent ces logements de la rue Jeanne d'Arc ont remarqué la facilité avec laquelle « s'incinèrent » — comme on dit au crématoire — et se consomment dans les fourneaux-cuisinières, les détritiques de toutes sortes ; ils ont jugé avantageux d'épargner ainsi le combustible minéral, charbon de terre ou coke, et ont su garder immaculée la descente Doulton destinée aux ordures ; ils n'y jettent donc que les produits de « l'incinération » ménagère : la « Poubelle » ne reçoit que des *cedres*.

Du criminel usage qu'a su faire le fameux horloger de Montreuil de son poêle en fonte, à l'utilisation domestique de ces propriétés du four crématoire vulgarisé, il n'y avait qu'un pas, qui vient d'être franchi.

La ville de Paris cherchait depuis le mois de mars 1526 (1), un moyen pratique pour se débarrasser des montagnes d'ordures qui menacent d'empoisonner la banlieue :

Voilà l'incinération trouvée, à domicile et sans frais, et tout à l'avantage des particuliers.

Pour compléter les renseignements qui précèdent, sur la maison à logements économiques du boulevard de Grenelle, disons que la cour en bordure sur la rue Viala s'ouvre, de ce côté, par une porte cochère; que des arbres déjà grands font de cette cour un préau agréable et sûr pour les jeunes enfants des locataires; qu'enfin un séchoir non couvert formé de poteaux en fer à double T, de tringles horizontales ou traverses en fer rond peut recevoir, sur des fils de fer galvanisés ou des cordelettes le linge revenant du lavoir. Un robinet d'eau de rivière répond aux besoins du lavage de la cour et des caves. Le rez-de-chaussée de la maison est utilisé, non en boutiques, mais en logements, tout comme les étages.

Dans l'aile faisant retour sur la rue Viala, une partie des logements composés de trois pièces comprend une cuisine ordinaire et une salle à manger distinctes. Cela répond à notre observation touchant les exigences de cette petite bourgeoisie qui achète les « salles à manger vieux chêne sculpté » à 300 fr. Inutile de discuter ces prétentions, d'ailleurs innocentes, de gens qui, en se civilisant, en « s'embourgeoisant », veulent,

(1) Le 29 mars 1526 Jean Briçonnet président à la chambre des comptes dénonçait à cette assemblée le danger, pour la ville de Paris, de ces amoncellements d'ordures dites « voiries » qui, s'ils n'étaient tantôt rasés, seraient autant de châteaux et forteresses à utiliser par l'ennemi contre la ville. C'était au début de la captivité de François I^{er}, fait prisonnier à Pavie (Félibien et Lobineau : *Histoire de Paris*).

à l'envi les uns les autres, faire un brin de cérémonie.

Prochainement, nous verrons en la maison de la Société de consommation du XVIII^e arrondissement, 14, rue Jean-Robert, le parti avantageux et économique que l'architecte, M. Vaillant, à su tirer du voisinage de la salle à manger exigé par ses clients et petits locataires, et de la cuisine qu'ils veulent bien distincte : c'est le même appareil qui, d'un côté chauffe la salle et, de l'autre, cuit les aliments. E. RIVOALEN.

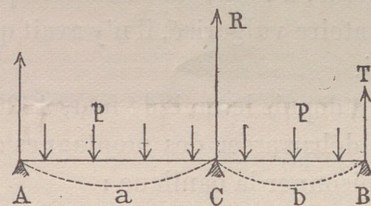
MÉCANIQUE APPLIQUÉE A LA RÉSISTANCE

DES MATÉRIAUX

Calculs de résistance des poutres posées sur trois appuis inégalement espacés et chargées d'un poids uniforme par mètre courant.

Soient :

a	la plus grande travée	AC
b	la plus petite	CB
p	le poids uniforme par mètre courant	
t	la réaction de l'appui en	A
T	—	B
R	—	C



Pour déterminer les réactions et les moments de flexion d'après lesquels on calculera la résistance de la poutre, nous suivrons la méthode générale indiquée dans l'excellent traité de M. P. Planat (*Pratique de la mécanique appliquée à la résistance des matériaux*, p. 259 et suiv.) pour le cas de poutres posées sur plusieurs appuis et chargées de divers poids, mais nous verrons que, dans le cas particulier qui nous occupe, et dont l'application est fréquente, les formules générales se simplifient considérablement, et qu'en outre, la recherche graphique du moment de flexion maximum, recherche assez longue et conduisant à des résultats *approchés*, peut être remplacée par l'application d'une seule formule également très simple et d'une exactitude absolue.

Calcul des réactions.

En prenant les notations du Traité de P. Planat, c'est-à-dire en faisant :

$$a + b = \lambda \frac{a}{a + b} = 0$$

l'ordonnée de la courbe affectée par la fibre neutre de la pièce dans l'hypothèse de deux appuis seulement A et B et d'une pièce de longueur λ chargée d'un poids $p\lambda$ uniformément réparti, sera donnée par l'équation :

$$EIy = -\frac{p\lambda^4}{24} \theta (\theta^3 - 2\theta^2 + 1)$$

[p. 261, form. (3)]

D'autre part, si l'on considère la même poutre de longueur comme soumise à l'action seule de la force R agissant en C, entre les appuis A et B, l'ordonnée y sera donnée par la formule :

$$EIy = R \frac{\lambda^3 \theta}{6} (1 - \theta) [\theta^2 + \theta (\theta - 2)]$$

p. 260 (1)

Si maintenant l'on suppose l'action simultanée des poids p et de la réaction R, la somme des ordonnées au point c devant être nulle, la pièce posant sur l'appui C on aura :

$$\frac{p\lambda^4}{24} \theta (\theta^3 - 2\theta^2 + 1) = R \frac{\lambda^3 \theta}{6} (1 - \theta) [\theta^2 + \theta (\theta - 2)]$$

$$\text{d'où } R = \frac{p\lambda}{8\theta} \frac{\theta^3 - 2\theta^2 + 1}{\theta^2 + 2\theta + 1}$$

ou, en reprenant nos notations et réduisant :

$$R = \frac{p(a+b)(a^2 + 3ab + b^2)}{8ab} \quad (1)$$

Pour trouver la réaction T, en B, il suffit d'écrire que la somme des moments des forces extérieures, pris par rapport à l'origine A, est nulle ou :

$$T(a+b) + Ra - p(a+b) \frac{(a+b)}{2} = 0$$

d'où l'on tire, en remplaçant R par sa valeur :

$$T = \frac{p(3b^2 + ab - a^2)}{8b} \quad (2)$$

Enfin pour avoir la réaction t , en A, il suffit d'écrire que la somme des forces extérieures est nulle, ou :

$$t + R + T - p(a+b) = 0$$

d'où : $t = \frac{p(3a^2 + ab - b^2)}{8a} \quad (3)$

[formule que l'on trouverait également en remplaçant a par b et b par a dans la formule (2)].

Nota. — Appliquons ces formules à l'exemple numérique de la page 261 du traité ($a = 4^m00$, $b = 1.50$, $p = 14,330$), nous trouverons :

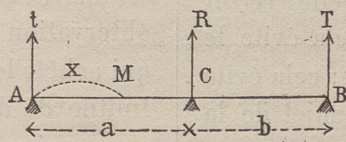
$$R = 59,522 \quad (\text{le traité donne } 59,500)$$

$$T = -3,881 \quad (\text{— — — } 3,900)$$

$$t = +23,147 \quad (\text{— — — } 23,190)$$

Calcul des moments de flexion.

Soit L un point de l'axe de la poutre pris sur la travée a à une distance x du point A.



Le moment μ des forces extérieures agissant de A jusqu'à M pris par rapport à M sera :

$$\mu = px \times \frac{x}{2} - tx = \frac{px^2 - 2tx}{2} \quad (A)$$

Ce moment sera maximum pour $x =$

$\frac{t}{p}$ (ce que l'on voit en égalant à 0 la dérivée de $px^2 - 2tx$, soit $2px - 2t$) et sa valeur sera alors, en remplaçant x par $\frac{t}{p}$ dans (A) :

$$\mu_A = -\frac{t^2}{2p}$$

ou, en remplaçant t par sa valeur (3) :

$$\mu_A = -\frac{p}{2} \left(\frac{3a^2 + ab - b^2}{8a} \right)^2 \quad (4)$$

(A suivre.) L. POIVET, architecte.

NOUVELLES

ETRANGER

Une galerie à Venise. — On parle, à Venise, de construire une galerie couverte sur le pont de Rialto. On voudrait ainsi réduire ce pont pittoresque, un des rendez-vous les plus aimables et les plus élégants de la ville.

Le modèle de la galerie, en bois ou en plâtre, sera présenté à Turin à l'exposition italienne d'architecture.

Musée et dessins d'architecture et de décoration à Florence. — A Florence s'ouvrira prochainement, un musée dit *dell'opera del Duomo* où sera classé avec soin tout ce qui a quelque rapport avec l'église et le clocher de Sainte-Marie-des-Flours. En attendant on a déjà mis dans le musée une partie des célèbres *cantorie* de Luca della Robbia et de Donatello. Ce musée sera extrêmement intéressant au point de vue de la sculpture décorative et architecturale.

A Florence même, dans les galeries des Offices seront augmentées les collections des dessins originaux des maîtres célèbres. Une grande partie des dessins d'architecture qui, depuis longtemps, sont dans les cartons des galeries, seront exposés au public. Ce sont des dessins de fra Giocondo, de Sansovino, de Peruzzi, de Bramante, des deux Sangallo. Enfin il s'agit d'une large et nouvelle contribution aux études de l'architecture italienne. A côté des dessins architecturaux sera augmentée, aux Offices, la série des dessins décoratifs et des industries artistiques.

PARIS

Ecole des Beaux-Arts. — Le classement des élèves, d'après l'ensemble des concours de l'année, vient d'être terminé à l'École des Beaux-Arts. A la suite de ce classement les récompenses suivantes ont été accordées :

Grandes médailles d'émulation : MM. Bonis, pour la peinture; Miserey, pour la sculpture; Chiffot, pour l'architecture.

Prix Abel Blouet (architecture) : M. Louvet.

Prix Jay (architecture) : M. Tavernier.

Prix Jean Leclair (architecture) : MM. Chiffot, Jaboulay et Delassus.

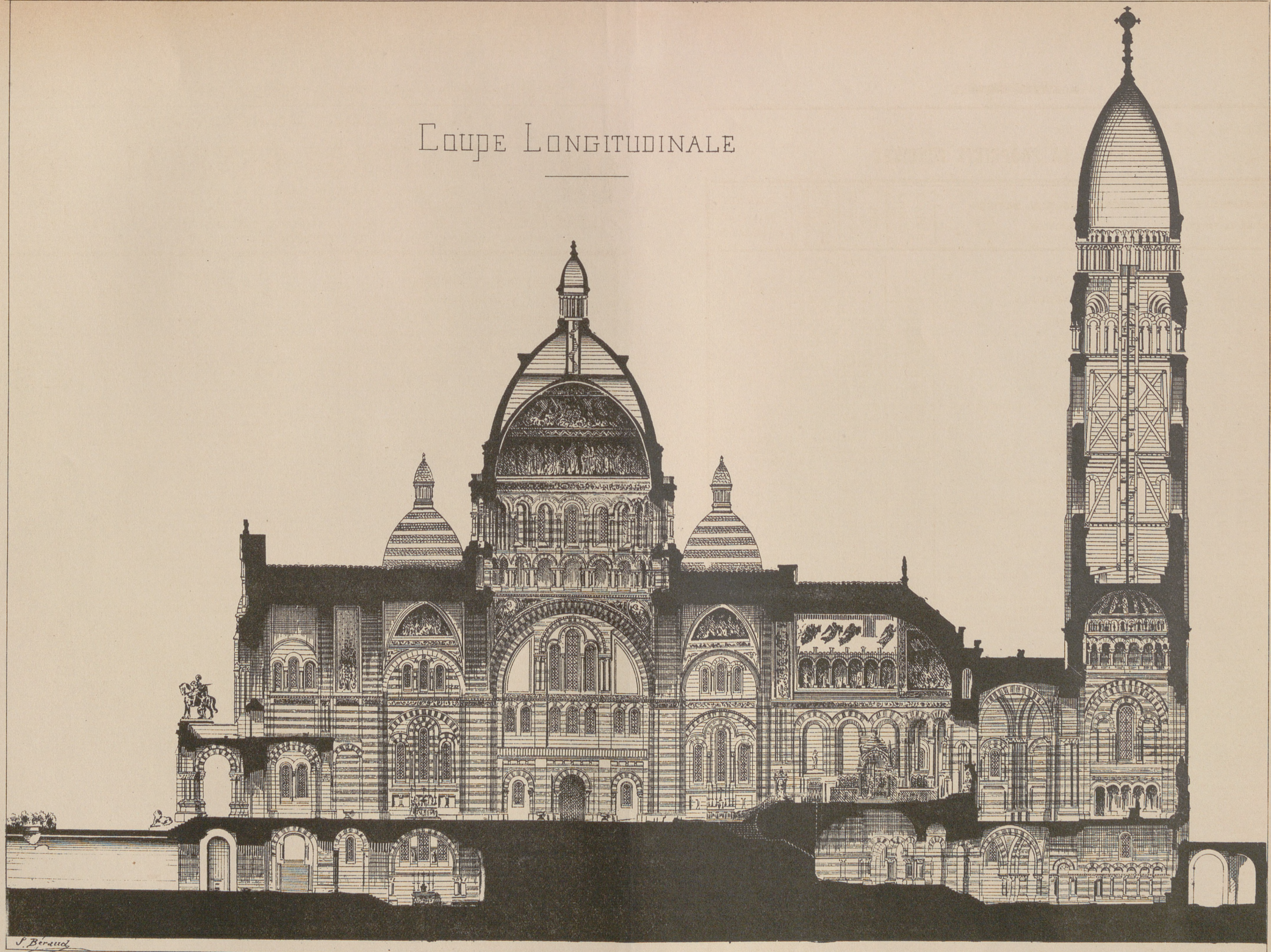
Le Gérant : P. PLANAT.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, 17, RUE CASSETTE.



BASILIQUE DU SACRÉ-CŒUR A MONTMARTRE... ARCH M ABADIE

Coupe Longitudinale



BASILIQUE DU SACRÉ-CŒUR, A MONTMARTRE. ARCH. M ABADIE

PRIX COURANT LEGAL DES MARCHANDISES EN GROS SUR LA PLACE DE PARIS

Cote officielle rédigée par les Courtiers de Marchandises assermentés au Tribunal de Commerce de la Seine. — Cours du 6 au 13 Septembre 1890.

SUCRES		BLANCS n° 3		ROUX, BAS 88°		ROUX ACQUITTÉS		STOCK		RAFFINÉS	
1890		les 100 k. nets		les 100 k. nets		BAS 88°		DES SUCRES		BOHNE SORTE	
						les 100 k. nets		INDIGÈNES		les 100 k. nets	
								A PARIS		SELLE SORTE	
										les 100 k. nets	
Lundi..	8 sept.	38 75 à 39 ..		35 25 à 35 50		88 .. à 88 25		25 224		108 ..	109 ..
Mardi..	9 —	39 .. 39 25		35 25 35 50		88 .. 88 25		24.322		108 ..	109 ..
Mercredi	10 —	39 25 39 50		35 50 ..		88 25 ..		23.575		108 ..	109 ..
Jeudi..	11 —	39 25 39 50		35 50 ..		88 25 ..		22.570		107 ..	108 ..
Vendredi	12 —	39 25 ..		35 50 ..		88 25 ..		22.000		108 ..	108 ..
Samedi	13 —	39 25 39 50		35 50 ..		88 25 ..		21.211		107 ..	108 ..
Cote moy. le 9 sept.		39 229		35 458		88 208					

SPIRITS FINS		COTE OFFICIELLE		STOCK		HUILES		COLZA D'EUROPE		LIN BRUTE	
1 ^{re} qualité, 90°		P'hectolitre		DE PARIS		les 100 kilogrammes		SRUTE TOUS PAYS		TOUS PAYS	
non logé, ent. Paris.				pipes		hors barrière.)		les 100 k.		les 100 k.	
1890						1890					
Lundi..	8 sept.	35 50 à ..		12.000		Lundi..	8 sept.	71 75	84 75	60 50	
Mardi..	9 —	35 50 ..		11.925		Mardi..	9 —	71 75	84 75	60 50	
Mercredi	10 —	35 50 ..		11.775		Mercredi	10 —	71 ..	81 ..	60 50	
Jeudi..	11 —	35 50 ..		11.700		Jeudi..	11 —	70 25	80 25	60 50	
Vendredi	12 —	35 75 ..		11.625		Vendredi	12 —	70 ..	80 ..	60 50	
Samedi	13 —	36 ..		11.550		Samedi	13 —	69 50	79 50	60 50	

SUIFS (Prix aux 100 kilos)		FARINES (Cours des 12 marques à 159 kil. bruta)		
		1890		
		1889		
		1888		
Suif (boucherie de Paris) 43 1/2 en pains.	66 ..	Lundi..	8 58 75 à 59 ..	59 75 à ..
Suif fondu 44° enfûté, de toutes provenances.	66 ..	Mardi..	9 59 .. 59 25	52 75 52 50 ..
Acide stéarique de saponification	105 .. à 105	Mercredi	10 59 25 59 50	52 50 .. 50 75 ..
Acide stéarique de distillation	8 .. à	Jeudi..	11 59 75 ..	52 75 .. 59 50 59 75
— oléique de saponification	53 .. à	Vendredi	12 60 25 ..	52 75 .. 59 25 59 50
— de distillation	80 .. à ..	Samedi	13 60 ..	53 25 .. 50 50 ..
Acide brute 44° de saponification	80 .. à ..			

VINS		Grèce		Dalmatie		Turquie		Portugal	
RÉCOLTE 1889 (1 ^{er} choix)		43 à 43		38 à 43		44 à 49		37 à 42	
13° à 14° 5'		35 à 40		28 à 33		36 à 44		34 à 39	
9° à 12° 5'		38 à 43		37 à 42		35 à 40		32 à 36	
Vins de soutirages. 140		Algerie... 29 à 34		Narbonne. 38 à 43		Roussillon. 40 à 45		Béziers... 29 à 34	
155		Bordeaux, bon ordinaire. 190 à 215		Mâcon ordinaire. 190 à 215		(Suiv. qual., fut et droits d'octroi compris.)			

MÉTALX — 13 sept.		Cours de la semaine		Cours de la semaine		COURS DES MÉTAUX PRÉCIEUX	
L'ACQUITTÉ, les 100 kilos.		1890		1889		Paris, le 13 Septembre 1890.	
		de		de		Acheteurs	
		1889		1888		Vendeurs	
Cuivre, Chili en barres, premières marques, liv. Havre	165 ..	162 50	143 75	220 ..	Or en barres 1000/1000 le kil.	3440 ..	3450 ..
Cuivre Chili en barres, marque ordinaire, liv. Havre	160 ..	157 50	108 75	215 ..	Arg. à Londres, 1000/1000 l'once, 50 3/4 den.		
Cuivre en lingots et plaques	165 ..	162 50	117 50	200 ..	Argent en barres, le kil.	150 ..	160 ..
— Best Selected.	173 50	170 ..	120 ..	205 ..	Souverains.	25 23	25 25
— Minerai de Corocoro, les 100 kil. cuivre contenu	162 50	160 ..	117 50	182 50	Pièces anglaises argent.	24 40	25 195
tain Banca liv. Hav. ou Par.	265 ..	265 ..	247 50	280 50	— de 10 et 20 marks allemand.	24 67	24 72
— Billiton.	262 50	262 50	242 50	177 50	— allemands argent.	24 30	24 72
tain Détroits.	260 ..	261 25	240 ..	267 50	Impériales russes.	20 60	20 70
— Australie.	260 ..	261 25	240 ..	270 ..	Pièces russes en argent.	2 80	..
— Angl. de Cornouailles, liv. Havre ou Rouen	260 ..	260 ..	242 50	275 ..	Condors ch lens.	46 70	..
Piomb provenances diverses, marque ordina. liv. Havre.	35 50	34 25	32 50	35 ..	Ducats autrichiens et hollandais.	11 68	..
id. id. liv. Paris.	36 25	35 ..	33 50	37 50	Pièces hollandaises de 10 florins.	20 83	20 57
Placé de Silésie, liv. Havre.	66 ..	65 ..	60 ..	49 ..	— argent.	2 08	2 09
Autre bonnes marques	65 50	64 50	59 50	48 50	Quadruples 27 grammes.	80 30	..
— autres	65 50	64 50	60 ..	49 ..	Alphonssines.	24 85	24 95
					I. abellines.	25 70	25 90
					Piastres espag. arg. nouv.	4 61	..
					Scandinaves, argent.	1 35	..
					de 20 pesos mexic.	100 75	..
					de 20 pesos peruv.	99
					de 20 marks Finlande.	19 75	..
					Doll. americ. or.	5 45	5 46
					— argent.	5 07	5 165
					Brsil. 2) milreis d'or.	56 10	..
					Livres égyptiennes.	25 35	..
					Livres turques.	22 55	..
					Flor. autr. arg.	2 05	..
					Rupées indien.	1 60	..
					Piastres mexic. arg.	4 50	4 80
					— peruv.	3 50	3 65
					— Chili, Venezuela et Equateur.	4 20	4 40
					Pièces de 5 Lei Roumains.	4 80	4 90
					Tomans de Perse.	8 70	..

Le comptoir LYON-ALEMANT achete ainsi qu'il suit les matières précieuses:

MATIÈRES D'OR		
Vieux Paris.	280	
Boîtes montres et tabatières.	250	
Or plein.	242 à 245	
Or creux.	235 à 240	
Jaseron.	235	
MATIÈRES D'ARGENT		
Vieux Paris.	188	
Coq.	187	
Nouveau.	185	
2 ^e Titre.	155	
Platine.	le gramme	2 ..
Lingots d'or.
Lingots d'argent doré, perte.	94
Piastres du Chili et Pérou.	4 30	..

BILLETTS DE BANQUE			
Anglais.	25 27	Portugais.	556 ..
Ecos. et Ir.	25 12	Indo-Anglais.	4 60
Australiens.	23 75	Mauritius.	1 50
Russes.	310 ..	Réunion.	85 ..
Brésiliens.	213 ..	Belges.	99 95
Argentins.	4 25	Suisses.	99 70
Hollandais.	205 60	Italiens.	98 70
Javanais.	202 50	Algériens.	99 80
Autrichiens.	226 50	Roumains.	99 ..
Allemands.	123 65	Espagnols.	95 25
Scandinaves.	138 60	Grecs.	99 ..
Americains.	517 ..	Finlandais.	99 ..
Canadiens.	514 ..	Serbes.	95 ..

MATIERES PREMIERES ET PRODUITS CHIMIQUES (Place de Paris)

Prix courant des marchandises EN GROS, révisés par des courtiers assermentés.

Cours du 3 juillet au 18 septembre 1890 (derniers changements à partir du 9 septembre 1890).

Acétat de chaux à 70 d'acétate... les 10 kil.	18	»	»	Huile de coton d'Amérique 1 ^{re} ... les 100 kil.	83	»	92
— d'alumine... —	45	»	»	— — 2 ^e ... —	72	»	79
— de plomb... —	68	70	»	Huile de lin, disp. en tonne... —	55	»	56
— de soude, esc. 3 0/0... —	35	36	»	— — en fûl... —	»	»	»
Acétone 90... —	3 50	3 90	»	Hyposulfite de soude... —	28	»	»
Acide acétique des arts 40 0/0... —	31	»	»	Kainit 23 0/0... les 100 kil.	8	»	»
— chlorhydrique, 22... —	7	7 50	»	Magnésie de l'Eubée... 1,000 kil.	»	»	70
— — — — —	55	»	»	— calcinée... —	100	»	»
— citrique, esc. 3 0/0... le kil.	4 20	»	»	Mélasse indigène, de fabrique... les 100 kil.	16	»	17
— nitrique, 36, blanc rect... les 100 kil.	28	»	»	— de raffinerie... —	12	»	»
— — — — —	39	»	»	Minium... —	48	»	50
— chlorique... —	145	»	»	Naphtaline brute... —	8	»	»
— oléique... —	54	58	»	— lavée à l'alcool... —	12	»	15
— oranique... —	92	95	»	Nitrate de baryte... —	60	»	»
— phénique cristallisé... —	270	280	»	— de potasse... —	49	»	»
— phosphorique... —	»	»	»	— de soude... —	20	»	»
— salicilique... —	»	»	»	Oléine de saponification... —	50	»	60
— stéarique... —	90	95	»	— de distillation... —	48	»	51
— sulfurique 66... —	10 50	»	»	— de suint... —	45	»	»
— — 53... —	6	»	»	Os, quille moy. saine, suivant qté	20	»	32
— tannique... —	»	»	»	— gras à brûler... —	7 50	»	»
— tartrique 1 ^{re} bl. esc. 3 0/0... le kil.	3 45	»	»	— dégraissé... —	8 50	»	9 50
— — — — —	3 35	»	»	Oxyde de zinc... —	»	»	»
Albumine d'œuf... —	3 50	4	»	Paraffine fusible 42/44... —	»	»	»
— de sang... —	1 75	2	»	Phosphate de l'Auxois 60/65 0/0... la tonne.	70	»	»
Alcool de vin... —	46 75	48 50	»	— des Vosges 60/65 0/0... —	66	»	»
— méthylique 90... l'hectolitre.	105	110	»	— de la Hte-Saône 60/65 0/0... —	66	»	»
Alizarine... —	9	»	»	— Belge de Cipro 60/65 0/0... l'unité.	1 05	»	»
Alumine hydratée... les 100 kil.	9	»	»	— — — — —	»	»	85
Alun... —	13	14	»	— Aruba en roches 75/80 0/0... —	1 50	»	»
Amiante... —	»	»	»	Phosphate précipité 35 à 40 0/0... —	»	»	»
Amidons 1 ^{re} qual., pains de Paris... —	58	60	»	Acide phosphorique total... —	»	»	»
— — — — —	47	43	»	Biphosphate 35 à 40 0/0... —	»	»	»
— maïs... —	40 50	»	»	Acide phosphorique soluble... —	»	»	»
— de blé en cristaux... —	65	70	»	Potasse d'Amérique... les 100 kil.	63	»	69
— en poudre impalpable... —	70	80	»	— raffinée pour savonneries	»	»	»
Ammoniaque liquide blé 22... —	33	34	»	— 78/80 0/0 de carbonate... l'unité	»	»	»
Anilines (voir notre tableau spécial)	»	»	»	— raffinée, 78/80 0/0... —	»	»	»
Aniline, huile... —	2 75	3	»	— de carbonate de potasse	»	»	»
— couleur... —	»	»	»	— 88/92 0/0... —	»	»	55
Arsenic blanc en poudre... —	38	39	»	Poudre d'os pour engrais... les 100 kil.	13 50	»	»
Baryte hydratée cristallisée... —	30	»	»	— de phosphate réel... —	13	»	»
Benzine rectifiée... —	72	75	»	Prussiate de potasse... —	220	»	225
Bichromate de soude... —	75	»	»	Pyrolygnitos de fer à 44... —	»	»	»
Borax raffiné... —	83	90	»	— — — — —	14	»	15
Bromure de potassium... —	500	525	»	— de plomb... —	»	»	»
Carbonate d'ammoniaque... —	160	»	»	Saindoux à fabrique... —	90	»	92
— — — — —	»	»	»	Silicaté de soude alcalin... —	12	»	13
Céruse en pain... —	38	»	»	— — — — —	18	»	20
Chlorate de baryte... —	350	»	»	— neutre, pur... —	20	»	22
Chlorure de chaux... —	22	22 50	»	— pour savonnerie... —	13	»	14
— de baryum... —	25	30	»	— de potasse pour peinture	30	»	35
— de magnésium... —	11	12	»	— — — — —	»	»	»
— de zinc... —	25	30	»	Silicateux pour pharmacie... —	35	»	40
Chlorhydrate d'ammoniaque gris... —	68	70	»	Soude caustique blanche 60 0/0... —	28	»	27
Bichromate de potasse... —	102	»	»	— — cream... —	25	»	»
Colles de veau fraîche... —	8	10	»	Stéarine de saponification... —	110	»	105
— de mégisserie... —	9	11	»	— de distillation... —	102	»	95
— de chevrete... —	5	7	»	Suifs disponibles... —	75	»	76
— de mouton... —	4	4 50	»	— en branches... —	56 25	»	57
— de tannerie, Paris... —	6	7 50	»	— d'os pur... —	53	»	54
— — — — —	»	»	»	Suintine... —	30	»	32
Corne torréfiée 13/15 0/0 d'azote... —	4 50	»	»	Sang desséché 10/12 0/0 d'azote... le kilog.	1 90	»	»
Cuir — 8/10 0/0... —	1 65	»	»	Sulfate d'alumine Rouen ou Paris... les 100 kil.	13	»	»
Cristaux de soude 33/35... —	1 35	»	»	— d'ammoniaque... —	30 50	»	31
Dextrine blonde... —	»	8 50	»	— de baryte (blanc fixe)... —	20	»	22
— blanche... —	57	58	»	— ordinaire... —	7	»	6
Essence de térébenthine... —	102	95	»	— de cuivre... —	50	»	52
Extrait de châtaignier 20... —	20 50	23	»	— mixte... —	»	»	45
Fécule, 1 ^{re} de l'Oise, disponible... —	29 25	29 50	»	— de fer... —	7	»	»
— — à Paris, livr... —	30	31	»	— de plomb... —	»	»	»
1 ^{re} Vosges, disp., Epinal... —	29	30 50	»	— de potasse 23 0/0 Kainite... le kil.	75	»	80
Glucose, sirops 1 ^{er} blancs de crist... —	44	45	»	— de quinine... —	5	»	6 50
— massés, 40... —	39 50	41	»	— de soude riche... —	2 50	»	»
— liquide, 33... —	34	37	»	— de potasse crist. pur... —	2 50	»	»
Glycérine Gîlots... —	»	»	»	— de potassium en p... —	2 25	»	»
— industrielle 23... —	105	106	»	— de barym cr... —	2 10	»	»
— chimiquement ure 23... —	120	125	»	Sulfure de carbone... —	38	»	40
— — — — —	»	»	»	Superphosphate 9/10 0/0... l'unité.	»	»	»
Glicérocire et Glicérogomme... —	»	»	»	— — — — —	»	»	»
Goudron de bois... —	»	»	»	— 10/12 et 12/14... —	»	»	»
— de houille... —	8 50	9 50	»	— 16/18... —	»	»	»
Gutta-percha... —	»	»	»	Superphosphate de chaux, 8/10... kil.	»	»	»
Huiles lourdes... —	18	»	»	— bon titre, 13 15... —	»	»	»
Huiles de colza, 4 premiers 1888... —	98	»	»	Terre d'infusoires... —	19 03	»	31
— — — — —	77	»	»	Viande moule 8/8 d'azote... —	1 75	»	»
— — — — —	50 25	»	»	— — 8/10... —	4 85	»	»
— — — — —	»	»	»	Vaseline française blanche... le kilog.	»	»	3
Huile de coton française 1 ^{re} ... —	95	105	»				
— — — — —	80	85	»				

(Reproduction interdite sans autorisation spéciale.)

MATIÈRES PREMIÈRES ET PRODUITS CHIMIQUES (Place de Marseille)

Cours du 10 juillet au 18 septembre 1890 (divers changements) à partir du 9 septembre 1890.

Cires jaunes, escompte 4 0/0.					Amandes de Coprahs..... les 100 kil.	M	»	»
Algérie..... les 50 kil.	135	»	140	»	— de Palmistes.....	M	»	»
Maroc.....	135	»	145	»	Huiles de Palme.....	70	»	»
Senégal.....	125	»	130	»	— de Coprahs.....	77	»	»
Levant.....	145	»	155	»	— de Coco.....	81	»	»
Provence: 2 50 à » le kil. sans esc.					Huiles de graines à fabr., tout entrep.:			
— tartarique..... les 100 kil.	3	95	4	»	Sésames disponible.....	54	»	56
Alun (suivant emball.) Raff.		3	20	»	Lins disponible.....	59	»	60
Anis vert (Alicante, Espagne).....		45	»	»	— Roumélie.....	M	»	»
— (Pouille), qualité courante.....		M	»	»	Arachides disponible.....	55	»	56
— (Levant).....		70	»	»	Cotons brutes.....	»	»	M
— (Russie), qual. ordin.....		50	»	55	Lampantes, tout entrepôt:			
Bois de rég.....		45	»	47	Sésames.....	62	»	65
— de Campêche (Lug.).....		25	50	26	Arachides.....	65	»	70
— Martinique.....		»	»	»	Coton mangeable.....	»	»	M
— jaune (Maracaibo).....		10	»	15	Colza brutes.....	72	»	»
— de Fustet d'Albanie.....		40	50	16	— épurées.....	78	»	80
— régl. Tort.....		M	»	»	Olive à fabrication:			
Camphre raffiné.....		M	»	»	On cote: trois premiers mois, fr. » »			
Cannelle de Chine, qual. courante.....		73	»	75	Lampantes:			
— Malabar.....		M	»	»	Prix minimal. A la pile, fr. » » à » les 100 kil.			
Canéfiles, en sorte.....		32	»	»	Essences et Rafinés: nous cotons la miller, de 64 lit.:			
— Grabel.....		44	»	46	Calabre, payable à 90 jours.....	M	»	»
Cochenilles argentées..... e kil.		2	70	2 85	Raffiné.....	M	»	»
— grises.....		2	40	2 60	Provence, Var, payable au comptant.....	70	»	71
— zacotiles naturelles.....		2	60	2 70	Huile de pulpes et de grignons extraite par le sulfure de carbone:			
— noires ordinaires.....		M	»	»	Huile nouvelle..... les 100 kil.	58	»	63
— extra.....		2	85	3	— vieille.....	M	»	»
Crème de tartre, en boîte..... les 100 kil.		265	»	270	Huiles minérales, pétroles, en barr.....	M	»	»
Cumin de Malte.....		55	»	60	Huile pétrole épurée, en caisse.....	M	»	»
— d'Espagne, qual. cour., aut. prov.....		M	»	»	Essence de Bétail aux conditions d'usage..... l'hectolitre.	40	»	25
Curcuma Bengale.....		35	»	37	— en sacs et en barils..... les 100 kil.	9	»	»
— Madras, qual. supér.....		28	»	25	— en sacs et en barils.....	»	»	»
Dividi, dispon.....		120	»	130	Carnasses suiv. qualité et suiv. mérite.....	8	»	12
Encens en larmes.....		55	»	65	Soude douce..... Net.	M	»	»
Essence de térébenthine (doublés fûts).....		88	»	90	— en vrac.....	6	»	»
— (simples fûts).....		81	»	85	Sulfate de soude riche.....	5	»	»
— d'anis de Russie..... le kil.		17	»	22	Sel de soude 80°.....	21	30	12 05
— Radiane, oss.....		19	50	»	— 75°.....	»	»	»
— de Bergami.....		M	»	»	— 30°.....	13	30	14 05
— de citron.....		40	»	41	Crist. de soude..... Net.	9	50	10 25
— de Portugal..... les 100 kil.		M	»	»	Chlorure de chaux.....	23	»	24
Fécule de pommes de terre, 1 ^{or} bl.....		28	»	30	Acide sulfurique 66°..... Net.	5	»	10
Galles de Chine.....		145	»	155	— 50°.....	5	»	»
Girofles Zanzibar, qual. supér.....		130	»	135	Acide nitrique 36°.....	32	»	33
Gomme arabique en sorte, qual. supér.....		»	»	»	— 40°.....	42	»	43
— laque, en f. orange.....		»	»	190	Acide muriatique 20°.....	5	»	6
— Damar (Batavia).....		»	»	»	Potasse de Toscane.....	47	»	»
Sandarake lavée.....		45	»	48	— de Naples.....	45	»	»
Graine de moutarde de Sicile.....		»	»	»	Nitrate de soude.....	24	»	25
— blanche.....		45	»	48	— de potasse raffiné.....	50	»	»
Graines jaunes de Perse, belle qual.....		125	»	135	Soude par marché.....	M	»	»
Huile de ricin, 1 ^{or} p. ex. b. Ital. embal.....		»	»	98	Sulfate de cuivre.....	48	»	50
Indigo Kurpah, bon violet, mélangé..... le 1/2 kil.		4	»	5	— mixte.....	M	»	»
— moyen violet.....		2	75	3 50	Chlorate de potasse..... le kil.	1	40	1 45
— Madras.....		2	50	4	Sulfate simple de nickel pur.....	»	»	M
Jus de citron concentré, 28°..... les 100 kil.		M	»	»	Sulfate doub. de nickel et ammoniacque..... les 100 kil	31	50	»
— de berg. concentré, 28°.....		M	»	»	Sel marin: 20 0/0.			
— de réglisse, Calabre, s. mte.....		125	»	150	Exportation en transbordement et à l'entrepôt.			
— fabric. française.....		80	»	95	Marseille, poids de départ..... 1,000 kil.	15	50	»
Mannes, en larmes.....		6	25	»	— remesurés.....	16	25	»
— débris, c. d'origine.....		M	»	»	Hyères.....	14	»	»
Mercurc..... le kil.		7	63	»	Cette.....	12	»	»
Opium, rend. 8 à 9 0/0, s. rend.....		34	»	38	Pour livraison de 50 tonnes et au-dess.			
Quercitron, b. d'origine.....		23	»	»	Soufres: sublimé..... les 100 kil.	16	50	»
Résine d'Amérique, brune.....		13	25	13 40	— en canons.....	14	50	»
— blonde, s. mte.....		»	»	»	— raffiné.....	15	50	»
— blanche.....		13	»	»	— trituré, brut.....	12	50	12 75
— de Bayonne, brune.....		12	»	»	— belle en vrac.....	10	50	10 40
— blonde.....		13	»	»	Suifs et corps gras: Suifs de pays, liv.	63	50	»
— blanche.....		20	»	26	Amérique. Prime City.....	»	»	»
Rocou Perriolat.....		85	»	»	— Western.....	66	50	»
— de Cayenne, qual. supér.....		M	»	»	Oléines distill. F., franco gare ou qual.	M	»	»
Safran d'Espagne, Valence, qual. sup.....		150	»	155	Glycérine 28°.....	160	»	170
— Alicante, s. q. h. c.....		75	»	90	Tourteaux en gare net. Marche ferme.....	15	15	»
Sel de Saturne..... broc de 3 à 500		59	»	»	Lins disp..... les 100 kil.	13	50	»
Salsepareille, Honduras..... le kil.		M	»	»	Sésames noirs.....	13	50	»
— Tampico, qual. supér.....		125	»	»	Sésames blancs.....	13	75	»
Styrax, liquide, dispon.....		165	»	175	Arachides.....	M	»	»
Verdet, en l., extra sec, en pains.....		205	»	210	— décorq.....	14	50	»
— s. pap.....		205	»	210	Coprahs.....	11	50	14 50
Engrais alcal. à base de pot. (brut), sacs les 100 kil.		5	40	»	Palmistes naturels.....	8	50	»
— (sulf.).....		M	»	»	Ravisons, disponible.....	10	»	»
Nitrate de potasse, raffiné.....		50	»	»	Ricin.....	12	»	»
Carbonate de soude.....		15	75	16 50	Colzas.....	M	»	»
Magnésie calcinée, suiv. emball.....		295	»	310	Pavot.....	M	»	»
— brute.....		»	»	»	Savon blanc à l'huile d'olive.....	70	»	71
Sulfate de magnésie raffiné, en sac.....		12	»	»	— bleu pâle et vif, coupe ferme..... les 100 kil.	44	»	»
— de soude cristallisé, en barrique.....		5	»	»	— marque spéc., 1 ^{re} qual.	44	»	»
Chlorure de magnésium, en fût.....		12	»	13	— 2 ^e qual., coupe ferme.....	44	»	»
— de potassium.....		22	»	23	— unicolores blanc, au palmiste.....	58	»	M
					— oléine, pour teinture.....	M	»	»
					— mi-cuits (3 qualités).....	29	»	36
					mélangés bleu-pâle au talc, 1 ^{re} qualité.....	40	»	41

(Reproduction interdite sans autorisation spéciale.)

(18 septembre 1890.)

TABLEAU DES FERS CARRÉS

Depuis 1 millimètre jusqu'à 11 centimètres de grosseur
avec leur poids pour 1 mètre de longueur

DIMEN- SIONS		POIDS		DIMEN- SIONS		POIDS		DIMEN- SIONS		POIDS		DIMEN- SIONS		POIDS	
mill.	kil. gr.	mill.	kil. gr.	mill.	kil. gr.	mill.	kil. gr.	mill.	kil. gr.	mill.	kil. gr.	mill.	kil. gr.	mill.	kil. gr.
1	0 008	23	4 120	45	15 771	67	34 960	89	61 689						
2	0 031	24	4 486	46	16 479	68	36 012	90	63 088						
3	0 070	25	4 868	47	17 204	69	37 079	91	64 486						
4	0 125	26	5 265	48	17 944	70	38 161	92	65 918						
5	0 195	27	5 677	49	18 699	71	39 259	93	67 358						
6	0 280	28	6 106	50	19 470	72	40 373	94	68 815						
7	0 382	29	6 550	51	20 257	73	41 502	95	70 287						
8	0 498	30	7 009	52	21 059	74	42 647	96	71 774						
9	0 631	31	7 484	53	21 876	75	43 806	97	73 262						
10	0 779	32	7 975	54	22 710	76	44 983	98	74 776						
11	0 942	33	8 481	55	23 559	77	46 176	99	76 330						
12	1 121	34	9 003	56	24 423	78	47 382	100	77 880						
13	1 316	35	9 540	57	25 303	79	48 605	101	79 445						
14	1 526	36	10 093	58	26 199	80	49 843	102	81 026						
15	1 752	37	10 662	59	27 110	81	51 097	103	82 623						
16	1 994	38	11 246	60	28 036	82	52 367	104	84 235						
17	2 251	39	11 806	61	28 979	83	53 632	105	85 863						
18	2 523	40	12 461	62	29 937	84	54 952	106	87 506						
19	2 811	41	13 092	63	30 911	85	56 208	107	89 164						
20	3 115	42	13 738	64	31 900	86	57 600	108	90 839						
21	3 435	43	14 400	65	32 884	87	58 947	109	92 529						
22	3 769	44	15 078	66	33 925	88	60 310	110	94 235						

FERS MÉPLATS

Pour trouver le poids des fers méplats pour un mètre de longueur, il faut multiplier la largeur par l'épaisseur, et le total par 7 grammes 7-8 milligrammes ; le produit est le chiffre cherché.

TABLEAU DES FERS ROUNDS

Depuis 2 millimètres jusqu'à 10 centimètres de diamètre
avec leur poids pour 1 mètre de longueur

DIA- MÈTRE		POIDS		DIA- MÈTRE		POIDS		DIA- MÈTRE		POIDS		DIA- MÈTRE		POIDS	
mill.	kil. gr.	mill.	kil. gr.	mill.	kil. gr.	mill.	kil. gr.	mill.	kil. gr.	mill.	kil. gr.	mill.	kil. gr.	mill.	kil. gr.
2	0 024	22	2 962	42	10 794	62	23 521	82	41 144						
3	0 055	23	3 237	43	11 314	63	24 286	83	42 154						
4	0 098	24	3 525	44	11 846	64	25 063	84	43 176						
5	0 158	25	3 824	45	12 391	65	25 853	85	44 210						
6	0 220	26	4 136	46	12 948	66	26 654	86	45 256						
7	0 300	27	4 461	47	13 517	67	27 468	87	46 315						
8	0 392	28	4 797	48	14 098	68	28 294	88	47 386						
9	0 496	29	5 146	49	14 692	69	29 133	89	48 469						
10	0 612	30	5 507	50	15 296	70	29 983	90	49 563						
11	0 740	31	5 880	51	15 916	71	30 846	91	50 671						
12	0 881	32	6 266	52	16 546	72	31 721	92	51 791						
13	1 034	33	6 664	53	17 183	73	32 548	93	52 923						
14	1 199	34	7 074	54	17 843	74	33 508	94	54 067						
15	1 377	35	7 496	55	18 510	75	34 119	95	55 224						
16	1 506	36	7 930	56	19 189	76	35 343	96	56 393						
17	1 768	37	8 377	57	19 881	77	36 280	97	57 574						
18	1 983	38	8 836	58	20 584	78	37 228	98	58 644						
19	2 209	39	9 307	59	21 300	79	38 189	99	59 972						
20	2 448	40	9 791	60	22 028	80	39 162	100	61 190						
21	2 698	41	10 280	61	22 769	81	40 147								

Pour trouver le poids des fers ronds, il faut carrer le diamètre et en multiplier le produit en millimètres par 6 grammes 119 milligrammes, 140 millièmes, poids du fer rond de 1 millimètre de diamètre sur 1 mètre de longueur.

TRAVAUX PARTICULIERS

Demandes en autorisation de bâtir.

Du 12 septembre 1890.

5^e arr. — Rue de Navarre, 41. — Prop., M. le docteur Gervais, même rue 43. — Arch., M. Pasquier, rue Gay-Lussac, 9 bis, et rue Le Goff, 9. — Construction.

13^e arr. — Rue Nationale, 32. — Prop., M. Brisu, y demeurant. — Arch., M. Bon, rue Lafayette, 230. — Construction.

14^e arr. — Rue Franquet, 6. — Prop., M. Lacas, rue Copreau, 15. — Arch., M. Brusselsaars, rue Thiboumey, 3. — Construction (4 étages).

15^e arr. — Rue Linois, 35. — Prop., M. Pène, rue Le Courbe, 175. — Construction.

19^e arr. — Rue de Mouzaïa, 21. — Prop., M. Dutel y demeurant. — Construction annexe.

— Rue de Mouzaïa, 21. — Prop., M. Dutel, y demeurant. — Hangar avec logement au-dessus.

Du 13 septembre 1890.

7^e arr. — Boulevard Saint-Germain, 250. — Prop., Compagnie d'assurances sur la vie « La Nationale ». — Arch., M. Drinville, avenue Montaigne, 51. — Construction.

9^e arr. — Rue Joubert, 22. — Prop., M. Keller. — Arch., MM. Labour et Vionnois, rue du Faubourg-Poissonnière, 98. — Atelier et magasin à l'intérieur.

13^e arr. — Rue de la Glacière, 183. — Prop., M. Chastel, boulevard d'Italie, 103. — Surélévation et baies.

Du 15 septembre 1890.

13^e arr. — Rue Pascal (Hôpital Lourcine). — Prop., Assistance publique. — Arch., M. Jacquettelle, rue Berthollet, 17. — Petit bâtiment.

— Rue du Mulin-de-la-Pointe, 12. — Prop., M. Casse. — Surélévation sur remise (4 étages).

15^e arr. — Rue Rosenwald, projetée, 46 supposé. — Prop., M. Godard, boulevard Garibaldi, 44. — Construction

16^e arr. — Rue Claude-Lorain. — Prop., M. Fleury, rue du Bois, 97, à Levallois-Perret. — Arch., M. G. Du Houx de Brossard, place de la République, 4, à Levallois-Perret. — Deux constructions.

— Rue Lauriston, 17. — Prop., M. J. Lecardeur, rue de Patay, 76. — Construction.

17^e arr. — Rue Ampère, 49. — Prop., M. Ritt, rue de Balzac, 6. — Arch., M. Paul Déchard, rue de Rennes, 122. — Constructions.

— Impasse Jouffroy (rue Jouffroy, 46). — Prop., paroisse de la Madeleine. — Arch., M. Le Bègue, rue Castellane, 42. — Annexe.

20^e arr. — Rue des Couronnes, 128-130 et rue de la Mare, 63. — Prop., M. Boulanger. — Arch., M. F. Springer, rue des Maronites, 7. — Construction.

Du 16 septembre 1890.

15^e arr. — Rue de la Fédération (entre 15 et 26). — M. Reteau, locataire. — Petit bâtiment.

19^e arr. — Rue de Flandre, 38. — Prop., MM. Damerival frères, rue Jean-Jacques-Rousseau, 53. — Arch., M. Devray, boulevard de Strasbourg, 168, à Billancourt (Seine). — Démolition et reconstruction de l'immeuble.

Du 17 septembre 1890.

14^e arr. — Rue Roger, 9. — Prop. Mme veuve Ondet. — Arch., M. S. Remoissonnet. — Construction intérieure.

— Rue Morère, 18. — Prop., M. Crenier, rue Montpensier, 18. — Arch., M. J. Valez, passage Stanislas, 2. — Surélévation (4 étages).

16^e arr. — Rue de la Pompe, 31. — Prop., Ecole Gerson. — Arch., M. E. Hugé, rue Scheffer, 8. — Annexe.

— Rue Greuze, 32 bis. — Prop., M. Baudat. — Petit pavillon.

17^e arr. — Rue de Tocqueville, 128. — Prop., M. Léurgeon. — Arch., M. Vasseur fils, rue Gay-Lussac, 25. — Construction intérieure.

Du 18 septembre 1890.

3^e arr. — Rue de la Perle, 48. — Prop., M. Eugène Brunet. — Arch., M. Henri Poté, rue du Faubourg-Saint-Denis, 84. — Surélévation (3 étages).

5^e arr. — Rue de Pontoise, 7. — Prop., Mme veuve de Bourran. — Construction intérieure.

— Rue Broca, 5. — Prop., M. Boutelaup, rue Saint-

Georges, 40. — Arch., M. A. Ponthus, rue de l'Arbalète, 35 Surélévation (2 étages).

15^e arr. — Rue de Javel, 127 présumé. — Prop., M. Ch. Armand. — Arch., M. S. Bourcier, pourtour de l'Eglise-de-Drenelle, 40. — Construction (2 étages).

16^e arr. — Impasse Exelmans (Boulevard Exelmans, 5). — Prop., M. Pombia, avenue de Saint-Ouen, 68. — Construction.

— Rue Dumont-d'Urville, 23. — Prop., Mlle de Villargues. — Arch., M. A. Chabert, rue Mozart, 39. — Surélévation (1 étage).

18^e arr. — Rue Jacques-Kablé, 2 et 4, et rue du Département, 43 et 45. — Prop., M. Albert Laubièrre, avenue de l'Opéra, 5. — Arch., M. G. Brière, rue Spontini, 51. — Deux constructions.

L'Administration informe les lecteurs qu'il y a actuellement trois journaux autorisés à reproduire les cours des matériaux de construction savoir : *la Semaine des constructeurs*, *la Construction Moderne* et *le journal l'Architecture*. Les cours que publient certains journaux sont incomplets et très souvent erronés.

ADJUDICATIONS NOUVELLES

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Avis. — *Le Moniteur général* portant la date du samedi est, à cause de son tirage élevé, composé le jeudi et expédié dès le vendredi matin de chaque semaine; il ne peut donc indiquer les résultats des adjudications qui ont lieu le samedi, ni publier les documents qui lui sont transmis le surlendemain.

Pour les détails se reporter aux numéros d'ordre et consulter la partie non officielle.

64. — **Le Samedi 20 septembre 1890.** — Adjudication, en un lot, de l'entreprise relative 1^o à la fourniture de la main-d'œuvre nécessaire au chauffage et à la ventilation de l'Asile d'aliénés et du pensionnat de Ville-Evrard (Seine-et-Oise), 2^o à l'entretien des appareils, du 1^{er} octobre 1890 au 30 septembre 1893.

65. — **Mise au concours de pavillons dans le parc du château de Vaucluse (Seine-et-Oise).** — Avis aux architectes.

66. — **Le Samedi 20 septembre 1890**, à une heure et demie, il sera procédé publiquement, en la salle des séances du Conseil de Préfecture, à l'adjudication, en huit lots, d'après un minimum de rabais et par voie de soumissions cachetées, de la fourniture du mobilier des chambres des sous-officiers rengagés du régiment des sapeurs-pompiers de la Ville de Paris.

Le cahier des charges de cette adjudication est déposé à la Préfecture de la Seine (Hôtel de Ville, service du matériel), où chacun peut en prendre connaissance tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, de 11 heures à 4 heures.

67. — **Le Samedi 20 septembre 1890.** — Adjudication, en deux lots, des travaux de terrasse et maçonnerie et de serrurerie à exécuter pour la construction de deux pavillons d'ocroi nécessités par la transformation de la poterne de Montmartre en poterne à ciel ouvert. (18^e arrondissement). Travaux classés dans la deuxième catégorie (Grands travaux d'architecture).

Le Préfet de la Seine, Signé : E. POUBELLE.

Par le Préfet :

Le Secrétaire général de la Préfecture :

Signé : LAURENCEAU.

FAILLITES

10 septembre. — **Bettembourg**, miroitier, 13, r. des Récollets, Atelier, quai Jemmappes, 88 et chantier, rue Bichat, 64 (7794). — **Villain**, maître de lavoie, à Puteaux, rue de Colombes, 35 (7795). — **Tétot**, ancien commissionnaire, rue Nouvelle et rue Blanche, 44 bis (7796).

12 septembre. — **Thouvignon**, fabricant de moulures et encadrements, à Afortville, cité du Bac, 2 (7798). — **Morsomme**, ancien maître d'hôtel meublé, 39, rue des Ecoles (7799). — **Dague** (Eugène), miroitier, impasse Truillot, 55 (7800). — **Moïse** (Joseph), marchand de meubles, au Bourget, route de Flandre, 28 (7801). — **Raymond** (Camille), teinturière, rue Vignon, 7, actuellement rue Germain-Pilon, 6 (7802). — **De-laître et Cie**, fabricants de meubles, passementerie et étoffes

d'ameublements, siège social à Vincennes, 26, rue des Carrières et dépôt, faubourg Saint-Antoine, 13 (7803).

FORMATIONS, MODIFICATIONS ET DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

FORMATIONS

Monier, Seilert et Pommeret, étréage de métaux, 14, rue Saint-Maur. — Foucher et Delachanel, serrurerie, 16, rue du Petit-Thouars. — L'Information universelle, service d'informations politiques, 3, rue Condorcet. — Courteille et Bertin, fonderie or et argent, 27, rue Pastourelle. — Veuve de Saint-Saintin et Compagnie, imprimerie, 73, avenue d'Orléans. — L. Barcelo et Cie, plomberie-couverture, Champigny-sur-Marne, 30, route de Joinville. — Foucard et Cie, comptoir national des chemins de fer et de l'industrie, 30, rue de Londres. — Perrin et Cie, éclairage des wagons-poste, 28, rue Raspail à Levallois-Perret. — Combaz et Cie, entrepreneurs de parcs et jardins, à Boulogne-sur-Seine, 9, rue Denfert-Rochereau. — J. Charpentier et E. Pasquelle, rue de Grenelle, 11 (reformation après dissolution). — G. Lerondier et Cie, travaux de maçonnerie, 39, rue Claude-Villefaux. — Société anonyme des granits porphyroïdes des Vosges, 12, avenue de l'Alma. — Gourraud et Marthouret, constructeurs-mécaniciens, 11, rue Louis-Blanc. — Bureau et Protot, entreprise de serrurerie, 158 bis, rue de Charenton.

MODIFICATIONS

Société pour le travail électrique des métaux, 12, rue Lafayette (augmentation de capital). — Barbas, Tassart, Balas et Cie, entrepreneurs de couverture et plomberie, à Paris, 76, boulevard Magenta.

DISSOLUTIONS

L. Corvilain et Compagnie, métaux et minerais, 41, rue de Turenne. — Marpon et Flammarion, imprimerie et librairie, rue de Grenelle, 11.

LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

Terrain 600 mètres, rue Clisson, 32. Acq. Raffinerie Const. Say, boulevard de la Gare, 123 (105,000). — Maison quai Bourbon, 3. Acq., Henry, quai aux fleurs, 7. (50,000). — Trois maisons rue Corbin-au, 1, 3, 5. Acq., Benoit, rue de Bercy, 113. (24,000). — Propriété à Courbevoie (Seine), rue de Vairebois. Acq., Martin, rue de Turbigo, 13 (7,000). — Maison à Clamart-sous-Meudon (Seine), rue de l'Ouest, 1 et rue Taboise. Acq., Caboche, rue du Cherche-Midi, 16. (30,000). — Propriété avenue du Maine, 41 et boulevard Edgard-Quinet. Acq., Launay, rue du Bac, 38 (300,100). — Maison cité Lemercier, 13, rue Lemercier, 28. Acq., Deborgier, rue Pasquier, 27. (50,100). — Hôtel 506 m. 80, boulevard Haussmann, 149. Acq., Cottier, rue de la Beaume, 11. (325,000). — Maison à Suresnes (Seine), rue de Neuilly, 8. Acq., Langot (Vve), à Suresnes, rue des Saux-d'eau, 7. (17,350). — Maison rue Nationale prolongée, 46. Acq., Tourny, avenue d'Italie, 73. (17,000). — Terrain 627 m. 25, à Montreuil-sous-Bois, rue Raspail. Acq., Gayral, boulevard de Charonne, 20 (6,707). — Propriété rue du Poteau, 67 et impasse de la Grosse-Bouteille, 2. Acq., Bourbon, boulevard de la Villette, 160 (23,500). — Hôtel 361 m. 80, boulevard Flandrin, n° 13 bis. Acq. Brûère, boulevard Flandrin, 5 (120,000). — Propriété 469 m. 80, avenue Wagram, 25. Acq., Bôurrel (Vve), rue Beryer, 3 (48,900). — Propriété quat Jemmapes, 38. Acq., Lapièrre, rue Pastourelle, 25 (136,000). — Propriété 425 m. 60, à Saint-Mandé (Seine), Grande-Rue, 21. Acq., Priolet, à Saint-Mandé (Seine), Grande-Rue, 21 (190,000). — Echange d'un terrain 1248 mètres à Paris, avenue de la République, contre une Propriété 2,612 mètres, sise à Neuilly-sur-Marne, route de Rosny. Acq., Lagaye, avenue Parmentier, 17 bis, sans soulte ni retour. — Maison rue Dunois, 57 et 59. Acq., Raffinerie Constant Say, boulevard de la Gare, 123 (400,000). — Maison à Fontenay-sous-Bois, avenue Maiguy, 24. Acq., Mégret, rue du Cardinal-Lemoine, 4 (31,000). — Maison rue Nouvelle, 13. Acq., Husson, rue de Clichy, 43 (143,000). — Propriété 471^m24, boulevard Malesherbes, 102. Acq., Auban-Moët-Romont, à Epernay (Marne) (387,500). — Terrain 333 mètres, rue de Siam, 5. Acq., Thomassot, rue Ganneron, 15 (49,950). —

Maison à Vincennes, rue de l'Hôtel-de-Ville, 34. Acq., Piel, rue du Pont-Louis-Philippe, 26 (100,000).

Terrain 441 m. 50, rue Saint-Louis-en-l'Isle, 68. Acq., Bard, boulevard Saint-Germain, 27 (81,000). — 1° Terrain 3 ares 50 c., au terroir de Bagnolet (Seine). Acq., Alie, rue Vitruve, 41 (2,500). — 2° Terrain 0 are 15 c., au terroir de Bagnolet (Seine). Acq., Alie, rue Vitruve, 41 (475). — Terrain 96 mètres, aux Lilas (Seine), lieu dit des Champs-Saint-Germain. Acq., Commune des Lilas (864). — Maison rue Saint-Antoine, 195. Acq., Borrel, impasse Guéméné. 8 (144,000). — Propriété 150 mètres, rue du Simplon, 48. Acq., Bertrand, rue de Clignancourt, 135 (20,000). — Maison rue Orfila, 66. Acq., Picotin, boulevard Mémilmontant, 90 (25,084). — Hôtel rue François-Gérard, 5. Acq., Dinet, rue St-Dominique, 108 (55,000). — Maison rue de la Vrillière, 10. Acq., Cousin, avenue de l'Opéra, 13 (240,400). — Maison rue des Gravielliers, 70. Acq., Baudu, boulevard Voltaire, 9 (70,100). — Terrain 91 mètres, aux Lilas (Seine), lieu dit des Champs-Saint-Germain. Acq., Commune des Lilas (Seine) (819). — Maison rue de Fontarabie, 26 et passage Fiequel, 20. Acq., Méziot, à Bagnolet (Seine), Grande-Rue, 131 (10,050). — Propriété rue de Vaugirard, 55. Acq., Charpentier, rue de la Cerisaie, 13 (504,000). — 1° Terrain à Noisy-le-Sec (Seine), rue des Noyers, 4. Acq., 1° Lefrand, à Noisy-le-Sec, rue de Brément, 14 (5,000). — 2° Propriété à Noisy-le-Sec (Seine), rue Damas, 22. Acq., 2° Lerebours, à Noisy-le-Sec, rue de la Forge, 96 (10,100). — Terrain 273 m. 36, à Neuilly-sur-Seine, avenue de Neuilly, 141. Acq., André, rue Montaigne, 9 (27,336). — Maison à Orly, commune de Villejuif (Seine), rue Bourgneuf, 3. Acq., Harang, à Orly (Seine), place de l'Eglise, 9 (12,000). — Propriété 484 mètres, à la Varenne-St-Maur (Seine), avenue Estibal, 38. Acq., Massé, rue d'Angoulême, 35 (8,000). — Terrain 410 m. 05, aux Lilas (Seine), lieu dit des Champs-Saint-Germain. Acq., Commune des Lilas (3,694). — Terrain 132 mètres, boulevard Raspail, 243. Acq., Saulier, avenue d'Orléans, 12 (20,000). — Propriété 1,478 mètres, rue Monsieur, 13. Acq., Boileau, rue de Vaugirard, 160 bis (250,000). — Propriété à St-Maur-des-Fossés (Seine), lieu dit l'Ormeau, avenue Bois-Guimier, 17. Acq., Charles, rue Crozatier, 43 (5,000). — Terrain 1 are 21 c., aux Lilas (Seine), lieu dit des Champs-St-Germain. Acq., Commune des Lilas (1,080).

Immeuble aux Lilas, rue Meissonnier, 5. Acq., Guérard, rue Brunel, 7 (7,100). — Terrain, 444 mètres, à Asnières, 34, rue Charles-Emmanuel. Acq., Sabatier, à Clichy (Seine) (8,200). — Propriété, cité des Envergues, 6. Acq., Courty, boulevard Mémilmontant, 80 (35,000). — Maison, rue Perceval, 18. Acq., Jallot, rue Mazarine, 5 (36,000). — Propriété, 921 m. 41, avenue du Bel-Air, 26. Acq., Piat, boulevard de Picpus, 81 (65,000). — Terrain 308 m. 30, rue de la Briqueterie. Acq., Sicre, quai de Gesvres, 8 (14,181). — Maison, rue de Beaune, 23. Acq., Quinceroit, rue Lafayette, 86 (94,050). — Terrain, 346 m. 39, rue des Taillandiers, 27. Acq., Guillemard, rue de Cîteaux, 37. (58,100). — Maison, rue d'Odessa, 4. Acq., Morizot, à Clermont (Oise), rue Gambetta, 13 (115,200). — Maison, quai de l'Horloge, 33. Acq., Derogy, quai de l'Horloge, 33 (89,100). — Maison, rue Baudelique, 16. Acq., Guiraud, rue Berger, 33 (40,000). — Maison, avenue Wagram, 108. Acq., Taravant, boulevard de la Madeleine, 19 (253,000). — Maison, avenue Niel, 95. Acq., Bouché, à Neuilly-sur-Seine (Seine), avenue de Neuilly, 168 bis (175,000). — Propriété, 824 m. 69, rue de la Roquette, 62 et 64. Acq., Pouilly (Mme), place de la République, 43 (82,500). — Maison, Boulogne-sur-Seine, rue Escudier, 8. Acq., Blanchet, rue de l'Université, 14 (23,050). — Maison, rue de la Voie-Verte, 49. Acq., Subille, à la Ville-du-Bois, par Monthléry (Seine-et-Oise) (13,100). — Terrain, 9,738 m., à Paris, au coin de la rue Picard et du quai de la Gare. Acq., Compagnie d'Orléans, place Walther, 1 (696,781). — 2 terrains, 479 m. 96, île St-Denis, quai de Seine, 30 et 31. Acq., Moureaux, île St-Denis, rue du Bocage, 28 (9,600). — Terrain, 969 m. 32, à Gentilly (Seine), avenue du Cimetièrre-d'Ivry. Acq., Blondin, à Ivry-sur-Seine (Seine), route de Choisy, 17 (6,000). — Propriété, rue du 29 Juillet, 5. Acq., Pasquier, rue de Lyon, 43. (42,500). — Terrain, 41 ares, 91 c., terroirs de Saint-Ouen et de Clichy. Acq., Roland, rue Saint-Honoré 214 (12,050). — Maison, rue Saint-Séverin, 8. Acq., Jeannin, rue Saint-Séverin, 8. (47,000). — Maison, Vincennes (Seine), rue de l'Hôtel-de-Ville, 32. Acq., Piel, rue du Pont-Louis-Philippe, 26 (100,000). — Propriété, 1,200 m., à Saint-Maur-les-Fossés (Seine), avenue du Plateau, 4. Acq., Frohlich, rue de Rennes, 146 (19,900).

COURS DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

ARRONDISSEMENTS ET DATES DE LA VENTE	PROPRIÉTÉS NON BATIES SITUATIONS	SURFACE GÉNÉRALE	PRIX de L'ADJUDICATION	LE MÈTRE SUPÉRIEUR	NOTAIRES OU AVOUÉS adjudicataires
	1890				
11 ^e Arr.	24 mai Rue Richard-Lenoir, 53. T	259 ..	40.100	160 40	Thorel.
13 ^e —	43 — Rue de Tolbiac.	385 76	23.250	60 27	M. Delaquer.
—	27 — Boulevard de Port-Royal, 49.	395 ..	59.250	150 ..	Leroy.
14 ^e —	12 — Rue Baudricourt, 46.	96 ..	16.000	166 66	Delorme.
—	9 — Rue du Moulin-Vert, 94.	127 ..	7.000	55 11	Jousselin.
—	29 — Boulevard Brune.	314 ..	18.664	60 ..	Thomas.
—	— Rue de la Briqueterie.	308 ..	14.181	46 05	Aubron.
15 ^e —	20 — Rue Didot, 114.	128 ..	4.508	35 24	Thomas.
—	— Rue Lecourbe, 9.	495 33	64.500	130 21	Legay.
—	— Ree de Vouillé, 38.	577 ..	9.000	15 59	De Gerval.
16 ^e —	— — — — —	359 ..	7.853	21 87	—
17 ^e —	20 — Avenue Victor-Hugo, 33.	423 ..	155.000	366 43	—
—	— Baul. de Clichy, 122, et r. Caulaincourt.	305 56	153.300	501 70	Naret.
—	— Rue Caulaincourt.	474 7	57.300	121 47	Vian.
—	— Rue Balagny.	589 74	110.000	186 52	Ch. de Ribes.
18 ^e —	28 — Rue Damrémont.	48 46	4.846	100 ..	Segond.
19 ^e —	24 — Rue des Chauffourniers.	276 40	32.500	117 58	Passion.
—	— Rue Compans.	2.557 ..	23.000	8 99	Masse.
—	— Rue d'Aubervilliers, 72.	2.176 ..	80.050	36 78	Passion.
20 ^e —	— Rue de Bagnole et de Suez.	185 ..	11.115	60 08	Grignon.
—	28 — Rue Orfila, 45-47.	394 70	16.000	40 33	Ch. de Ribes.
Seine.	4 — Paris, le chemin des Pauvres.	135 ..	400	2 96	Augouard.
—	— Alfortville, rue du Pont-de-Japhet.	225 ..	866	3 84	Leclerc.
—	— Charenton, rue de l'Eglise.	514 ..	16.222	31 74	—
—	— Saint-Maur, rue Garibaldi, 51.	300 ..	3.000	10 ..	—
—	— Courbevoie, rue de Becon, 80.	1.907 ..	22.500	11 80	Lefébvre.
—	— Boulogne, rue de Sèvres.	1.530 ..	22.400	3 27	Danvin.
—	— Bagnole, rue de la Liberté.	800 ..	9.600	12 ..	Hussenot.
—	— Boulogne, rue de l'Est, 7 présumé.	184 56	4.798 56	26 ..	Danvin.
—	— Asnières, rue de Colombes, 120.	369 71	354 65	1 50	Bourrin.
—	12 — Levallois, rue Fouquet, 40, et 1,000 de r.	890 50	30.000	33 37	Dufour.
—	13 — Saint-Ouen, rue des 3-Cousins.	195 84	3.916 80	20 ..	P. de la Berth.
—	14 — Asnières, rue Charles-Emmanuel, 34.	444 ..	8.200	18 46	Taupin.
—	— Boulogne, rue de Paris, 31 présumé.	272 96	3.600	13 18	Danvin.
—	— — — — —	190 01	2.100	11 05	—
—	17 — Neuilly, avenue de Neuilly, 114.	273 ..	27.336	100 43	Delorme.
—	— Prés-Saint-Gervais, route Stratégique.	385 ..	3.000	7 79	Pottier.
—	— Courneuve, lieu dit le Clos-St-Lucien.	2.135 ..	3.050	1 44	Bonfils.
—	— Charenton, quai de Charenton, 6.	857 ..	26.150	30 40	Durnerin.
—	19 — Saint-Ouen, av. des Batignolles et pass.	302 01	10.570	35 ..	Besnard.
—	— Montreuil, lieu dit la Souris.	245 ..	450	1 83	Robillard.
—	— Vitry, villa de la Station.	400 ..	4.000	10 ..	Megret.
—	— Malakoff, rue Augustin-Dumont.	365 ..	4.382	12 60	Portefin.
—	— Issy, lieu dit le Clos-des-Moulineaux.	275 ..	8.250	30 ..	Henneton.
—	— Alfortville, rue du 14-Juillet.	183 ..	1.650	9 01	Leclerc.
—	— Vanves, rue Cacheux, 4-6-8.	540 ..	8.110	15 01	Thomas.
—	— Montrouge, rue Sévigné.	100 ..	1.000	10 ..	—
—	— — — — —	978 ..	6.849	7 ..	—
—	— — — — —	304 ..	3.654	12 01	—
—	— Billancourt, rues du Dôme et Thiers.	592 ..	12.000	20 27	Danvin.
—	— Boulogne, la Saussière.	205 ..	2.500	12 49	—
—	— Saint-Denis, Montjoie ou Justice.	196 ..	2.450	12 50	Saintville.
22 —	— Garenne-de-Colombes, rue Voltaire.	687 40	7.000	10 18	Schengrun.
20 —	— Courbevoie, villa des Bleuets.	168 96	3.177 35	18 86	Taupin.
—	— Colombes, rue de Terre-Neuve.	512 ..	2.400	4 68	Deherpe.
—	— Gentilly, lieu dit les Clouets.	2.363 ..	1.600	0 67	Passion.
—	— Issy, lieu dit les Fossés.	2.460 ..	1.500	0 60	Husson.
—	— — — — —	2.370 ..	1.500	0 61	—
—	— — — — —	320 ..	300	0 93	Passion.
—	— Clamart, lieu dit les Fossés ou les Plaines.	574 ..	1.700	2 96	Husson.
—	— Prés-Saint-Gervais, le noyer Durand.	455 ..	850	1 87	Gouget.
—	— — — — —	386 ..	1.200	3 10	Potonié.
—	— — — — —	24 70	160	6 48	Maucomble.
—	— — — — —	3.425 ..	6.200	1 81	Allain.
—	— Pantin, lieu dit la Motte.	928 ..	800	0 86	Rouy.
—	— Aubervilliers.	1.700 ..	4.500	2 64	Musnier.
—	— Bagnole, chemin 15.	300 ..	3.600	12 ..	Hussenot.
27 —	— Boulogne, boulevard de Strasbourg.	240 50	4.000	16 63	Danvin.
—	— Gar.-de-Colombes, rue de l'Industrie.	1.414 55	7.000	4 94	Dubreuil.
—	— Levallois, rue du Bois.	864 45	10.373	12 ..	Faucher.